

Vue d'ensemble des sites Ramsar

Un tour d'horizon des zones humides d'importance internationale dans le monde

Scott Frazier



WETLANDS
INTERNATIONAL


Ramsar





Wetlands International, organisation de premier plan dans le domaine de la conservation des zones humides, se distingue par son action en faveur des zones humides et des espèces végétales et animales qui en dépendent.

Le réseau mondial de Wetlands International offre un accès rapide à des spécialistes de la conservation des zones humides dans le monde entier. Appuyés par 13 bureaux régionaux et centres de projet dans cinq continents, ces experts constituent une force unique pour les activités de conservation des zones humides. Le principe du partenariat est au cœur de Wetlands International, qui a tissé des liens étroits avec d'autres organismes internationaux de conservation tels que l'UICN, le WWF et BirdLife International, ainsi qu'avec les secrétariats des Conventions de Ramsar et de Bonn. Ses programmes mondiaux et régionaux sont soutenus par plus de 120 agences gouvernementales, ONG, fondations, organismes d'aide au développement et groupes du secteur privé.

Le travail de Wetlands International repose sur une solide information technique et comprend: la coordination d'activités de conservation, de gestion et d'évaluation au niveau international; un soutien technique et une aide en matière de recherche de fonds à des projets nationaux et locaux, ainsi qu'un appui au renforcement des capacités d'organismes concernés par les zones humides. Wetlands International publie toute une gamme d'ouvrages et de matériel de sensibilisation, et organise chaque année de nombreux ateliers, cours de formation et conférences.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau régional approprié.

Wetlands International

Asie Pacifique
3A37, Kelana Centre Point
Kelana Jaya, No. 3 Jalan SS7/19
47300 Petaling Jaya, Selangor
Malaisie

Tél: +603 704 6770
Télécopie: +603 704 6772
Courriel: wiap@wiap.naisonet.net
Site Internet: <http://ngo.asiapac.net/wetlands>

Wetlands International

Afrique, Europe, Moyen-Orient
P.O. Box 7002
6700 CA Wageningen
Pays-Bas

Tél: +31 317 478884
Télécopie: +31 317 478885
Courriel: post@wetlands.agro.nl
Site Internet: <http://www.wetlands.agro.nl>

Wetlands International

Les Amériques
7 Hinton Avenue North, Suite 200
Ottawa, Ontario K1Y 4P1
Canada

Tél: +1 613 722 2090
Télécopie: +1 613 722 3318
Courriel: amwethab@web.apc.org



Ministry of Transport, Public Works and Water Management

Directorate-General of Public Works and Water Management

Institute for Inland Water Management and Waste Water Treatment RIZA

RIZA (Institut néerlandais pour la Gestion des eaux continentales et le Traitement des eaux usées) est rattaché au ministère des Transports, des Travaux publics et de la Gestion de l'eau. RIZA prépare et évalue la politique nationale des Pays-Bas en matière de gestion de l'eau. L'essentiel de ses travaux portent sur la maîtrise des crues, ainsi que sur la gestion et la restauration des systèmes d'eau douce.

Situés dans le delta complexe formé par le Rhin, la Meuse et l'Escaut, les Pays-Bas possèdent de nombreuses zones humides qui jouent un rôle essentiel pour les oiseaux d'eau migrateurs empruntant la grande voie de migration Afrique-Eurasie. Reconnaisant l'importance cruciale des zones humides, RIZA mène une action à caractère politique en leur faveur, au niveau national, à laquelle s'ajoutent la recherche écologique, la surveillance continue, ainsi que la planification et la conception de projets de restauration de zones humides telles que lagunes d'eau douce, lacs et marécages, ainsi que Rhin et Meuse (et leur plaine d'inondation).

En qualité de centre d'excellence, RIZA considère la formation et les échanges de connaissances, aux niveaux tant national qu'international, comme un aspect important de sa mission. RIZA entretient des liens étroits avec des instituts des pays partageant des cours d'eau avec les Pays-Bas, et participe à un programme bilatéral d'échange scientifique concernant les zones humides avec des organismes similaires d'Europe centrale et de l'Est. En outre, RIZA coopère régulièrement avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales comme Wetlands International et le Fonds mondial pour la nature.

RIZA s'est doté d'un service spécial chargé de coordonner les demandes de conseils techniques émanant de l'étranger - le Centre de consultation et de formation sur les zones humides (WATC). Ce service comporte un Conseil consultatif au sein duquel Wetlands International, le Bureau Ramsar et plusieurs ministères néerlandais sont représentés. Le WATC assure la diffusion, à l'étranger, des connaissances accumulées par RIZA, en organisant des voyages d'étude et des cours de formation axés sur la gestion, la mise en valeur et la restauration des zones humides. Le WATC aide également RIZA à tenir ses connaissances à jour en appuyant ses réseaux internationaux d'échange scientifique.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les activités de RIZA en faveur des zones humides, veuillez contacter:

RIZA-Wetland Advisory and Training Centre
P.O. B. 17
8200 AA Lelystad
Pays-Bas
Tél: +31 320 298346
Télécopie: +31 320 298339
Courriel: watc@riza.rws.minvenw.nl

Vue d'ensemble des sites Ramsar

Un tour d'horizon des zones humides d'importance internationale dans le monde

par Scott Frazier



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENCIÓN SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

© Wetlands International, 1999.

Tous droits réservés. Toute reproduction ou transmission, intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, électronique, électrique, chimique, mécanique, optique, reprographique ou d'enregistrement, ne peut être faite sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur; la reproduction est autorisée à des fins éducatives ou non commerciales.

ISBN 1 900442 19 1

Citation de cette publication: Frazier, S. 1999. Vue d'ensemble des sites Ramsar. Wetlands International. vi + 42 pp.

Photographie de couverture:

Vue aérienne du Pantanal, Brésil. WWF/FRITZ PÖLKLING

Photographies de la Figure 5:

Zone humide palustre: WWF/JIM THORSELL/IUCN; Zones humides lacustre, alluviale, artificielle, marine et estuarine: GERNANT MAGNIN

Conçu et réalisé par le Nature Conservation Bureau Limited, 36 Kingfisher Court, Hambridge Road, Newbury, Berkshire, RG14 5SJ, UK.

Imprimé par The Works, Newbury, Berkshire, UK.

La terminologie géographique employée dans cette publication, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'Institut néerlandais pour la Gestion des eaux continentales et le Traitement des eaux usées, ni du Ministère néerlandais des Transports, des Travaux publics et de la Gestion de l'eau, de Wetlands International ou du Bureau de la Convention Ramsar en ce qui concerne le statut juridique ou l'autorité de quelque État, territoire ou région que ce soit, ou en ce qui concerne la délimitation de ses frontières.

Table des matières

Remerciements	iv
Avant-propos	v
La Convention de Ramsar	vi
1. Introduction	1
2. La Liste des zones humides d'importance internationale	3
3. Les types de zones humides	17
4. L'importance internationale des sites Ramsar	23
5. Les modes d'utilisation des terres	27
6. Les facteurs de changement	31
7. Les données sur les sites Ramsar	35
8. Conclusion	37
Références	42

Remerciements

Cette Vue d'ensemble présente une analyse des informations fournies à la Banque de données Ramsar et n'aurait pas pu être produite sans les efforts substantiels déployés par Edith Hubert pour la gestion des données.

Sandra Hails et Michèle Dépraz ont eu à rechercher des photographies en un très court laps de temps, et ont fourni des images de très bonne qualité parmi lesquelles nous avons pu effectuer une sélection.

Peter Creed, Joe Little et Tony Vetta, de l'équipe de conception, ont travaillé en étroite collaboration avec moi sur la présentation des graphes et des cartes.

Delmar Blasco, Nick Davidson, Rebecca D'Cruz, Tim Jones, Gernant Magnin, Mike Moser, Bill Phillips, Anada Tiéga et Nancy Vallejo ont fourni de nombreux et précieux commentaires et conseils.

Dwight Peck, Gernant Magnin et Simon Nash ont travaillé de ma part en liaison avec des collègues et des contacts, afin de me permettre d'avoir plus de temps (précieux) à consacrer à la *Vue d'ensemble* elle-même.

Enfin, je tiens à remercier Claire Nivet pour avoir effectué les traductions de dernière minute.

Cette publication a été rendue possible grâce à l'aide financière généreuse apportée à Wetlands International par l'Institut néerlandais pour la Gestion des eaux continentales et le Traitement des eaux usées (RIZA) et par le Ministère néerlandais des Transports, des Travaux publics et de la Gestion de l'eau.

sf

Avant-propos

Le 2 février 1971, lors d'une conférence intergouvernementale tenue dans la ville de Ramsar, en Iran, les représentants de 18 nations ont paraphé la Convention sur les zones humides, engageant ainsi leurs gouvernements à promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire. En mars 1999, les Parties contractantes à la Convention de Ramsar étaient au nombre de 114 et avaient inscrit un millier de zones humides sur la Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale, soit plus de 70 millions d'hectares.

Plus important encore, la Convention de Ramsar a joué un rôle instrumental en modifiant – en moins de 30 ans – la perception séculaire des zones humides, considérées jusque-là comme des lieux insalubres et inutiles, qu'il convenait d'assécher et de transformer pour les rendre «plus utiles». Aujourd'hui, la plupart des experts, des gouvernements, des institutions de financement et des hommes d'affaires, ainsi que le grand public, reconnaissent que les zones humides remplissent des fonctions extrêmement bénéfiques aux écosystèmes dont elles sont tributaires, fonctions qui, à leur tour, apportent des avantages considérables tant aux communautés locales qu'aux nations.

La perception des valeurs des zones humides a donc changé et continue d'évoluer. Cependant, comme pour tous les autres habitats, la tentation demeure souvent grande de surexploiter les ressources des zones humides, voire de continuer à les transformer pour obtenir des gains plus rapides et plus substantiels. Mais la Convention de Ramsar fournit aux gouvernements, aux administrateurs de zones humides, aux décideurs et aux communautés locales des instruments techniques et politiques de plus en plus nombreux pour les aider à prendre les décisions qui s'imposent et à adopter les meilleures méthodes de gestion, afin que les zones humides puissent devenir un atout important du capital national, pour le bien de la diversité biologique, des processus écologiques de la planète et des populations du monde entier.

Voici la deuxième édition et la mise à jour de cette publication, lancée en 1996, à l'occasion de la dernière session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar. Elle présente une analyse des informations soumises à la Banque de données Ramsar par les Etats Parties, lorsqu'ils désignent leurs zones humides les plus importantes pour inscription sur la Liste Ramsar. La Banque de données Ramsar est gérée par Wetlands International, au nom de la Convention.

Nous espérons que cette deuxième Vue d'ensemble améliorera la sensibilisation à la Convention de Ramsar et à ses sites d'importance internationale, contribuant ainsi à promouvoir la mise en œuvre de mesures de protection plus efficaces pour ces zones humides, l'inscription de nouvelles zones humides sur la Liste Ramsar et, enfin, une utilisation plus rationnelle des zones humides en général.

Delmar Blasco, Secrétaire général
Bureau de la Convention de Ramsar

Geoff Cowan, Président Conseil Régional
Wetlands International, Afrique, Europe, Moyen Orient

La Convention de Ramsar

La Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) est un traité intergouvernemental qui constitue le cadre de la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides. La Convention est entrée en vigueur en 1975 et, en mars 1999, elle comptait 114 Etats Parties.

Le Secrétariat, ou Bureau Ramsar, est situé à Gland, en Suisse, au siège de l'UICN – Union mondiale pour la nature.

Les zones humides sont très importantes du point de vue des processus écologiques qui s'y déroulent, mais également pour leur richesse floristique et faunistique. C'est pourquoi la Convention s'est fixé pour objectif global d'assurer leur conservation et leur utilisation rationnelle. A cette fin, la Convention impose aux Etats qui sont Parties contractantes des obligations générales relatives à la conservation des zones humides de leur territoire, et des obligations particulières relatives aux zones humides inscrites sur la Liste des zones humides d'importance internationale (la *Liste Ramsar*).

Le choix d'un site Ramsar doit se fonder sur son «importance internationale du point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique». Des critères de sélection particuliers ont été définis par la Convention afin de faciliter l'identification de ces sites. Les Parties contractantes ont de plus l'obligation d'assurer le maintien des caractéristiques écologiques des sites désignés et de se consulter sur les problèmes de gestion des zones humides communes à plusieurs territoires et des espèces qu'elles abritent.

Un concept fondamental de la Convention est celui de *l'utilisation rationnelle* des zones humides, qui a été défini comme équivalant à *l'utilisation durable*.

La Conférence des Parties contractantes se réunit tous les trois ans pour discuter des expériences nationales, réexaminer le statut des sites inscrits sur la Liste, promouvoir la coopération, et adopter des instruments techniques et politiques pour aider les pays membres à appliquer ce traité. La présente édition est publiée à l'occasion de la 7^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar, qui se tiendra à San José, au Costa Rica, du 10 au 18 mai 1999.

Pour tout renseignement complémentaire sur la Convention, veuillez consultez son site Internet: <http://ramsar.org/>



Introduction

La première analyse géographique et thématique importante des zones humides d'importance internationale, publiée en 1996 sous le titre de *Une Vue d'Ensemble des Sites Ramsar du Monde* (Frazier, 1996a), couvrait les 25 premières années d'activité de la Convention sur les zones humides (1971–1996). Cette analyse se fondait sur les renseignements fournis régulièrement par les Parties contractantes à la Convention et gérés, par Wetlands International, dans la Banque de données Ramsar.

Cette *Vue d'ensemble des sites Ramsar*, constitue une mise à jour de l'analyse présentée en 1996 et comporte un certain nombre de différences. La plupart des renseignements généraux sur la Convention n'ont pas été reproduits, la première édition restant toujours valable. En outre, nombre d'analyses ont été simplifiées. Les photographies sont moins nombreuses mais les cartes et certains graphiques sont plus grands, donc plus clairs, l'intention étant de présenter, sous une forme plus concise, des informations essentielles sur les Parties contractantes et les sites Ramsar.

Durant les trois années qui se sont écoulées depuis la première édition, le nombre de Parties contractantes a considérablement augmenté, de même que les sites qu'elles ont inscrits sur la *Liste des zones humides d'importance internationale (Liste Ramsar)*. Cette expansion a visiblement influencé tant la couverture mondiale et régionale que la composition de la Convention, un sujet traité par le chapitre qui suit.

Comme celle qui l'a précédée, cette *Vue d'ensemble* est organisée de façon thématique, des analyses régionales étant présentées ou discutées dans chaque chapitre. Étant donné que les décisions relatives aux inscriptions sur la Liste incombent aux Parties contractantes concernées, les renseignements sur le nombre, l'emplacement et la taille des sites Ramsar ont été traités en fonction des «régions Ramsar». Les attributs, tels que le type et l'importance de chacune de ces zones humides, ainsi que les utilisations dont elles font l'objet et les problèmes qu'elles connaissent, sont discutés à l'intérieur des chapitres, par région géographique. Ces différences de présentation concernent uniquement les pays possédant des territoires d'outre-mer/dépendants (à savoir la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni).

La Liste des zones humides d'importance internationale



Marais de Biebrza, Pologne. PHOTO: WWF-CANON/FRED HAZELHOFF.

A la fin de 1995 (période couverte par la première édition de la *Vue d'ensemble*), la Convention sur les zones humides comptait 91 Parties contractantes. Ces Etats avaient inscrit 771 sites sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste Ramsar), couvrant plus de 52 millions d'hectares. Durant les trois années qui se sont écoulées depuis, le nombre de membres a augmenté de 25%, passant à 114 Etats (y compris El Salvador, le dernier en date, qui a adhéré en janvier 1999). Fin 1998, le nombre total de sites Ramsar était passé à 957, soit une augmentation de plus de 24%. La superficie totale des zones humides inscrites sur la Liste représente actuellement plus de 70,5 millions d'hectares, soit une augmentation d'environ 35% pour ces trois dernières années. La superficie totale des sites Ramsar du monde dépasse aujourd'hui celle de la Belgique, de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Pologne réunies.

Pour des raisons administratives et pour améliorer l'application de la Convention de Ramsar par le biais de la régionalisation, le monde a été divisé en 7 régions administratives Ramsar, à savoir, l'Afrique, l'Asie, l'Europe de l'Est, l'Europe de l'Ouest, la région néotropicale, l'Amérique du Nord et l'Océanie. La Carte 1 présente la répartition actuelle des Parties contractantes. Hormis quelques exceptions notables, la situation globale n'a guère changé depuis 1995, et plusieurs régions demeurent moins bien représentées que les autres. Tous les pays d'Amérique centrale et du continent sud-américain, à l'exception d'un seul, sont aujourd'hui Parties à la Convention et rares sont les Etats d'Europe de l'Ouest à ne pas encore avoir adhéré à la Convention. Des possibilités d'expansion demeurent dans en Afrique (région qui compte néanmoins le plus de Parties contractantes), au Moyen-Orient, en Asie centrale et du Sud-Est, dans les Caraïbes et en Océanie.

La Figure 1 présente la répartition régionale des Parties contractantes, ainsi que le nombre et la superficie cumulative de leurs sites Ramsar. Les Cartes 2 à 8 montrent la distribution spatiale, y compris l'emplacement général des sites Ramsar.

Parties contactantes à la Convention de Ramsar*

Pays	Convention	Nr de sites	Hectares	Pays	Convention	Nr de sites	Hectares
Afrique du Sud	21.12.75	16	492.830	Lettonie	25.11.95	3	43.300
Albanie	29.03.96	1	20.000	l'ex-Rép. yougoslave de Macédoine	08.09.91	1	18.920
Algérie	04.03.84	2	4.900	Liechtenstein	06.12.91	1	101
Allemagne	26.06.76	31	672.852	Lituanie	20.12.93	5	50.451
Argentine	04.09.92	6	420.039	Luxembourg	15.08.98	1	313
Arménie	06.11.93	2	492.239	Madagascar	25.01.99	2	53.095
Australie	21.12.75	49	5.099.180	Malaisie	10.03.95	1	38.446
Autriche	16.04.83	9	102.772	Malawi	14.03.97	1	224.800
Bahamas	07.06.97	1	32.600	Mali	25.09.87	3	162.000
Bahreïn	27.02.98	2	7	Malte	30.01.89	2	16
Bangladesh	21.09.92	1	596.000	Maroc	20.10.80	4	10.580
Belgique	04.07.86	6	7.935	Mauritanie	22.02.83	2	1.188.600
Bélice	22.08.98	2		Mexique	04.11.86	6	1.095.414
Bolivie	27.10.90	2	805.240	Monaco	20.12.97	1	10
Botswana	09.04.97	1	6.864.000	Mongolie	08.04.98	4	264.220
Brsil	24.09.93	5	4.536.623	Namibie	23.12.95	4	629.600
Bulgarie	24.01.76	5	2.803	Népal	17.04.88	1	17.500
Burkina Faso	27.10.90	3	299.200	Nicaragua	30.11.97	1	43.750
Canada	15.05.81	36	13.050.975	Niger	30.08.87	1	220.000
Chili	27.11.81	7	100.174	Norvège	21.12.75	23	70.150
Chine	31.07.92	7	588.380	Nouvelle-Zélande	13.12.76	5	38.868
Colombie	18.10.98	1	400.000	Ouganda	04.07.88	1	15.000
Comores	09.06.95	1	30	Pakistan	23.11.76	8	61.706
Congo	18.10.98	1	438.960	Panama	26.11.90	3	110.984
Congo, République démocratique du	18.05.96	2	866.000	Papouasie-Nouvelle-Guinée	16.07.93	2	594.924
Costa Rica	27.04.92	7	245.301	Paraguay	07.10.95	4	775.000
Côte d'Ivoire	27.06.96	1	19.400	Pays-Bas	23.09.80	24	326.928
Croatie	25.06.91	4	80.455	Pérou	30.03.92	7	2.932.059
Danemark	02.01.78	38	2.283.013	Philippines	08.11.94	1	5.800
Egypte	09.09.88	2	105.700	Pologne	22.03.78	8	90.455
El Salvador	22.05.99	1	?	Portugal	24.03.81	10	65.813
Equateur	07.01.91	3	94.750	République de Corée	28.07.97	2	960
Espagne	04.09.82	38	158.216	République tchèque	01.01.93	10	37.891
Estonie	29.07.94	10	215.950	République slovaque	01.01.93	11	37.130
Etats-Unis d'Amérique	18.04.87	17	1.172.633	Roumanie	21.09.91	1	647.000
Finlande	21.12.75	11	101.343	Royaume-Uni	05.05.76	119	513.585
France	01.12.86	18	795.085	Russie, Fédération de	11.02.77	35	10.323.767
Gabon	30.04.87	3	1.080.000	Sénégal	11.11.77	4	99.720
Gambie	16.01.97	1	20.000	Slovénie	25.06.91	1	650
Géorgie	07.06.97	2	34.223	Sri Lanka	15.10.90	1	6.210
Ghana	22.06.88	6	178.410	Suède	21.12.75	30	382.750
Grèce	21.12.75	10	163.501	Suisse	16.05.76	8	7.049
Guatemala	26.10.90	3	83.099	Suriname	22.11.85	1	12.000
Guinée	18.03.93	6	225.011	Syrie	05.07.98	1	10.000
Guinée-Bissau	14.05.90	1	39.098	Tchad	13.10.90	1	195.000
Honduras	23.10.93	3	102.575	Thaïlande	13.09.98	1	494
Hongrie	11.08.79	19	149.841	Togo	04.11.95	2	194.400
Inde	01.02.82	6	192.973	Trinité-et-Tobago	21.04.93	1	6.234
Indonésie	08.08.92	2	242.700	Tunisie	24.03.81	1	12.600
Iran, Rép. islamique d'	21.12.75	18	1.357.150	Turquie	13.11.94	9	159.300
Irlande	15.03.85	45	66.994	Ukraine	01.12.91	22	716.250
Islande	02.04.78	3	58.970	Uruguay	22.09.84	1	435.000
Israël	12.03.97	2	366	Venezuela	23.11.88	5	263.636
Italie	14.04.77	46	56.950	Viet Nam	20.01.89	1	12.000
Jamaïque	07.02.98	1	5.700	Yougoslavie	28.07.77	4	39.861
Japon	17.10.80	10	83.530	Zambie	28.12.91	2	333.000
Jordanie	10.05.77	1	7.372	ex URSS**		5	1.559.500
Kenya	05.10.90	2	48.800	Total		958	70.517.638

Notes

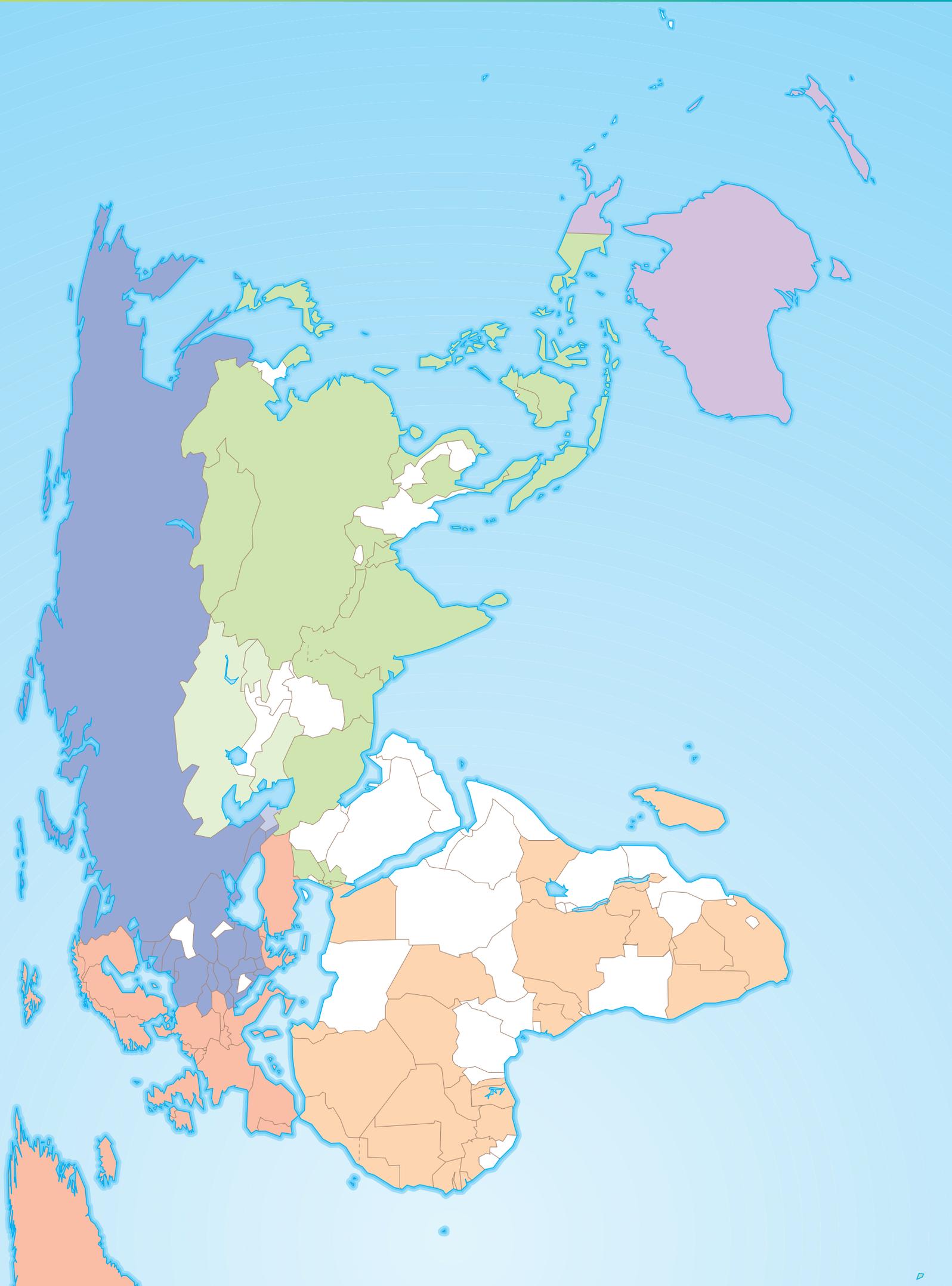
* Cette liste des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides reflète la situation au 31 décembre 1998, mis à part le Salvador, qui a signé la Convention en 1999 et a été inclus.

**La Fédération de Russie a informé l'UNESCO qu'elle continue à exercer les droits et à remplir les obligations de l'ex-URSS au regard de la Convention de Ramsar. Des sites désignés par l'ex-URSS en 1976, 3 sont désormais situés en Fédération de Russie, 4 en Ukraine, et 1 en Estonie, les 5 autres se trouvent dans d'autres Etats indépendants (Azerbaïdjan 1, Kazakhstan 2, Kirghizistan 1, Turkménistan 1). Le Tadjikistan et Ouzbékistan ont déposé une déclaration de succession à l'ex-URSS auprès de l'UNESCO mais n'ont pas encore désigné de site sur la Liste. Aucun des sites désignés par l'ex-URSS ne se situe dans le Tadjikistan ou e'Ouzbékistan.

En attente d'une confirmation du statut de Parties contractantes à la Convention de Ramsar des pays membres de la Communauté des Etats Indépendants (Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, et Turkménistan), le Bureau Ramsar souligne le fait que ces Etats ainsi que la Fédération de Russie, le Tadjikistan, l'Ukraine et le Ouzbékistan, ont adopté la Déclaration d'Alma-Ata du 21 décembre 1991 qui garantit "en conformité avec leurs procédures législatives, le respect des engagements internationaux découlant des accords signés par l'ex-URSS".

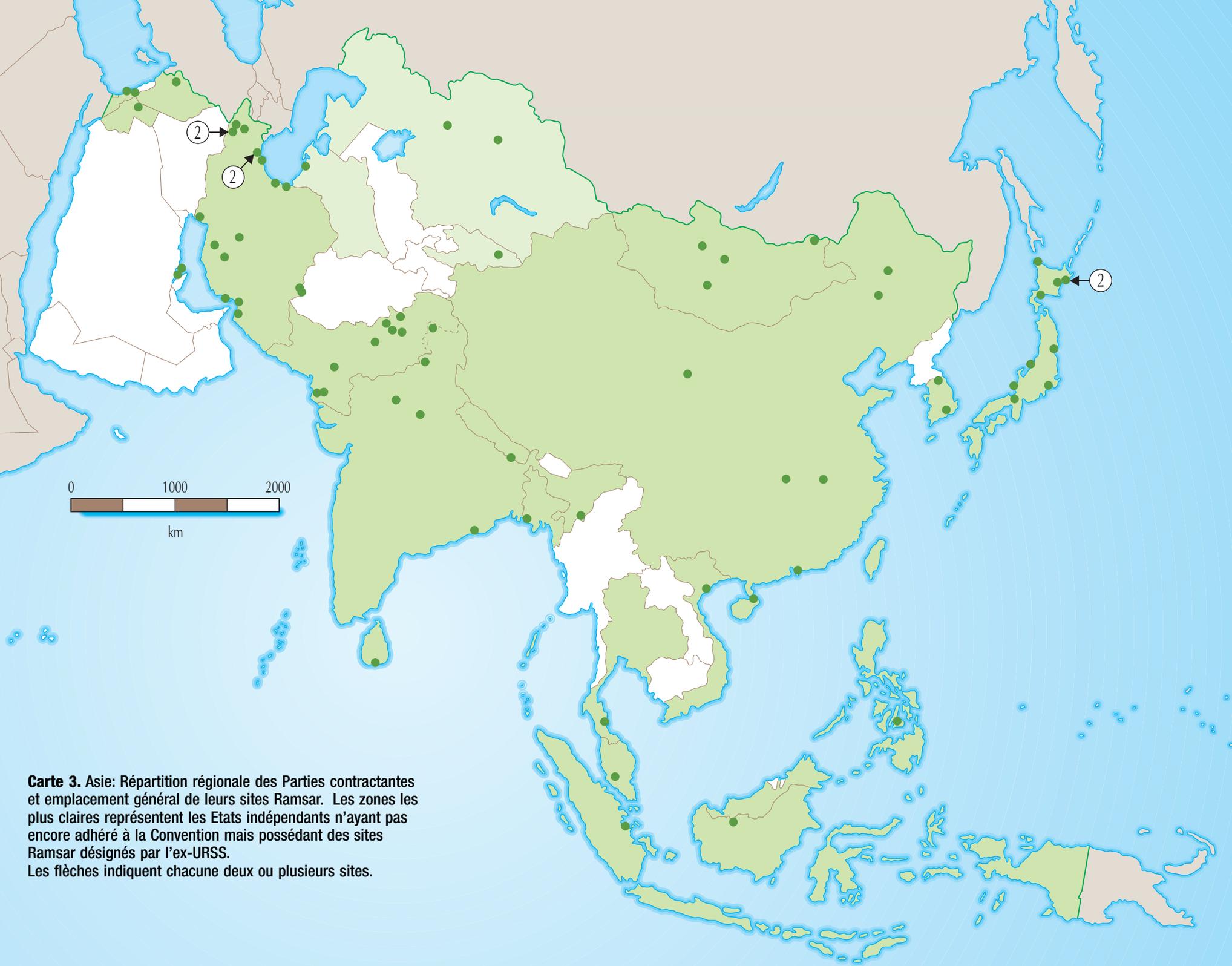


Carte 1. Répartition mondiale des Parties contractantes par région Ramsar, en janvier 1999. Les pays en blanc n'ont pas encore adhéré à la Convention. Les zones les plus claires représentent les Etats indépendants n'ayant pas encore adhéré à la Convention mais possédant des sites Ramsar désignés par l'ex-URSS.





Carte 2. Afrique: Répartition régionale des Parties contractantes et emplacement général de leurs sites Ramsar. Les flèches indiquent chacune deux ou plusieurs sites.

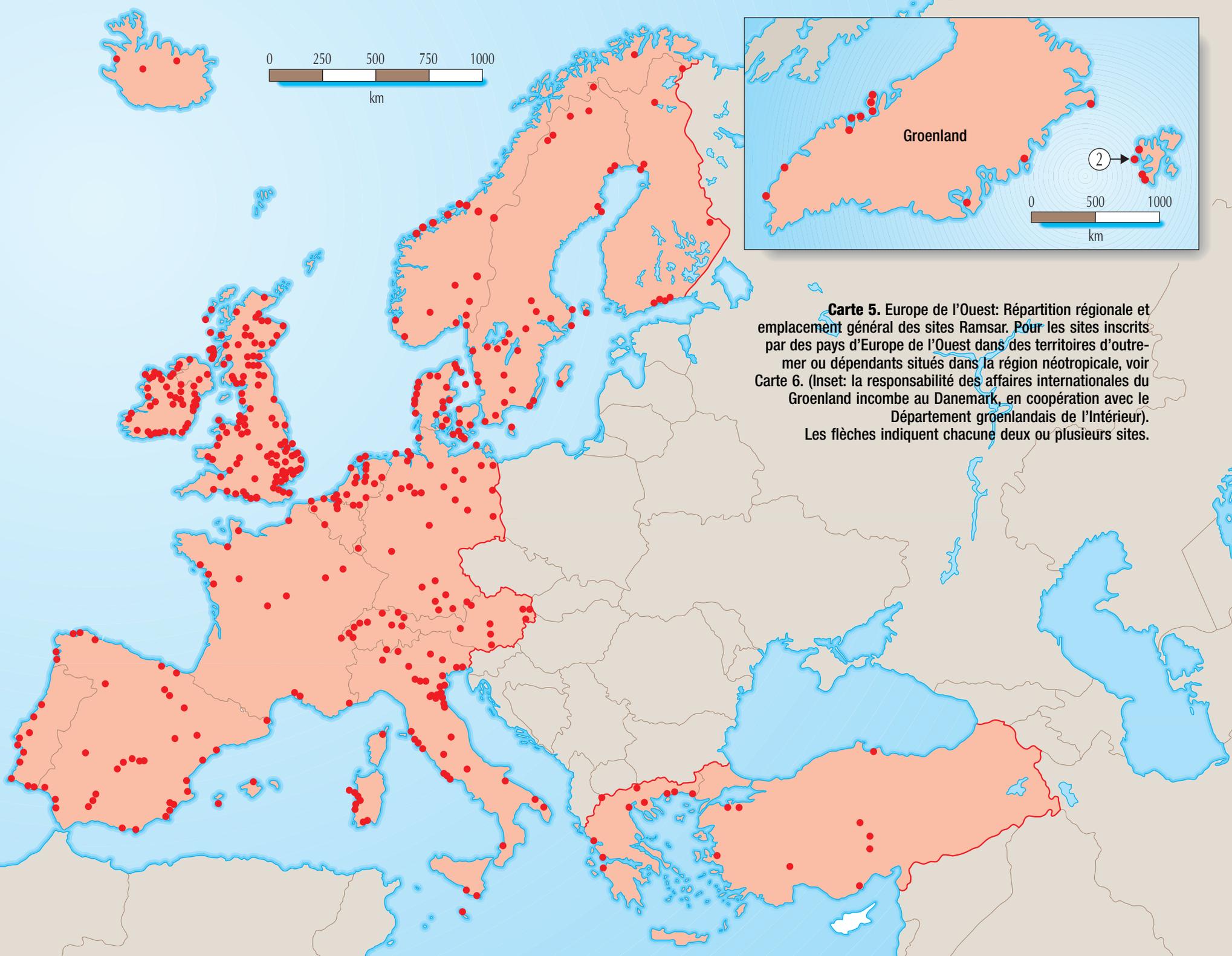


Carte 3. Asie: Répartition régionale des Parties contractantes et emplacement général de leurs sites Ramsar. Les zones les plus claires représentent les Etats indépendants n'ayant pas encore adhéré à la Convention mais possédant des sites Ramsar désignés par l'ex-URSS. Les flèches indiquent chacune deux ou plusieurs sites.



Carte 4. Europe de l'Est: Répartition régionale et emplacement général des sites Ramsar. Les zones les plus claires représentent les Etats indépendants n'ayant pas encore adhéré à la Convention mais possédant des sites Ramsar désignés par l'ex-URSS.





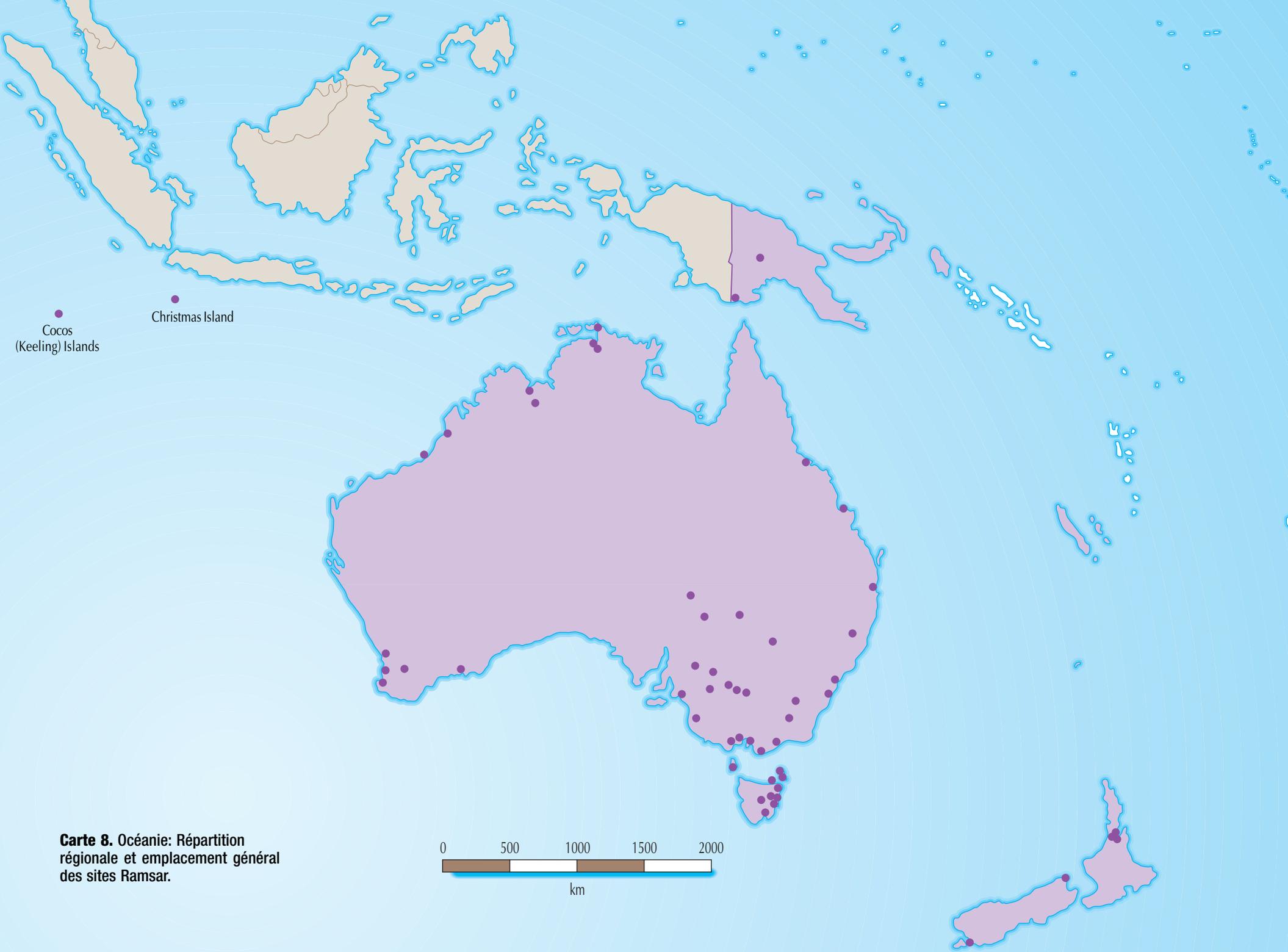
Carte 5. Europe de l'Ouest: Répartition régionale et emplacement général des sites Ramsar. Pour les sites inscrits par des pays d'Europe de l'Ouest dans des territoires d'outre-mer ou dépendants situés dans la région néotropicale, voir Carte 6. (Inset: la responsabilité des affaires internationales du Groenland incombe au Danemark, en coopération avec le Département groenlandais de l'Intérieur). Les flèches indiquent chacune deux ou plusieurs sites.



Carte 6. Région néotropicale: Répartition régionale et emplacement général des sites Ramsar. Les flèches indiquent chacune deux ou plusieurs sites.

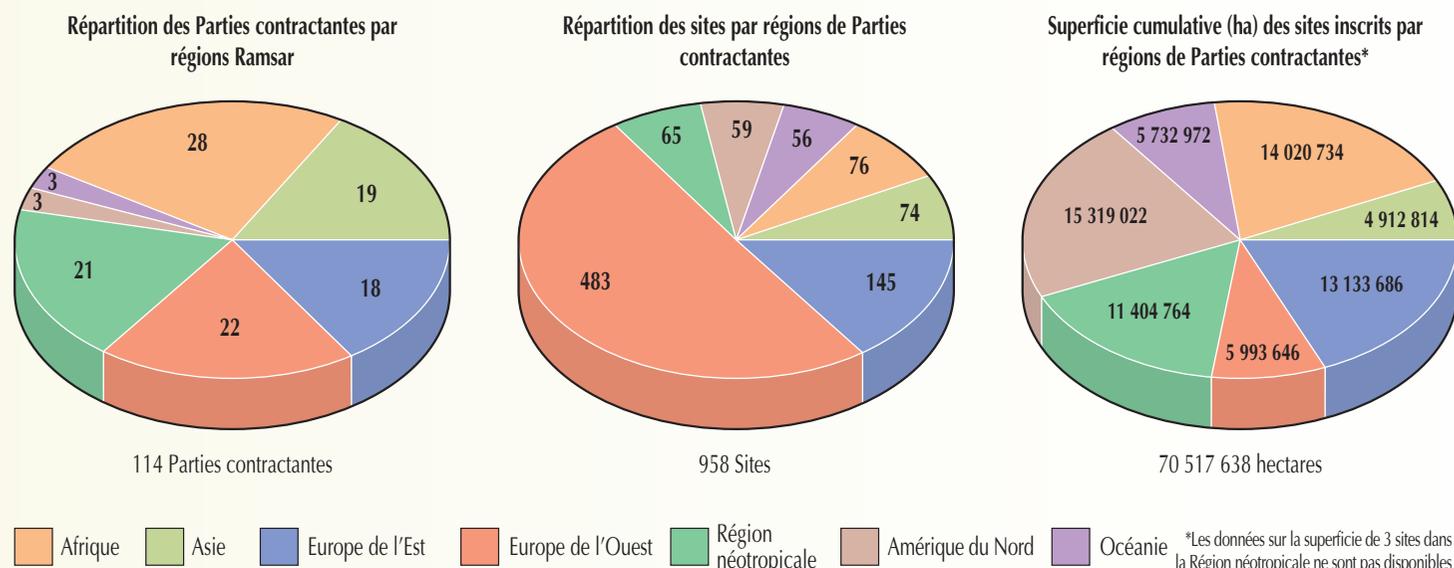


Carte 7. Amérique du Nord: Répartition régionale et emplacement général des sites Ramsar.
Les flèches indiquent chacune deux ou plusieurs sites.



Carte 8. Océanie: Répartition régionale et emplacement général des sites Ramsar.

Figure 1. Répartition des Parties contractantes et des sites Ramsar, et superficie cumulative des sites inscrits. L'Europe de l'Ouest, dont pratiquement tous les pays ont adhéré à la Convention, reste, après l'Afrique, la région comptant le plus de Parties contractantes et possède plus de 50% de tous les sites Ramsar, pourcentage bien supérieur, pour cette catégorie, à celui de toutes les autres régions. L'Amérique du Nord, l'Afrique et l'Europe de l'Est ont chacune inscrit la plus grande superficie totale de zones humides.

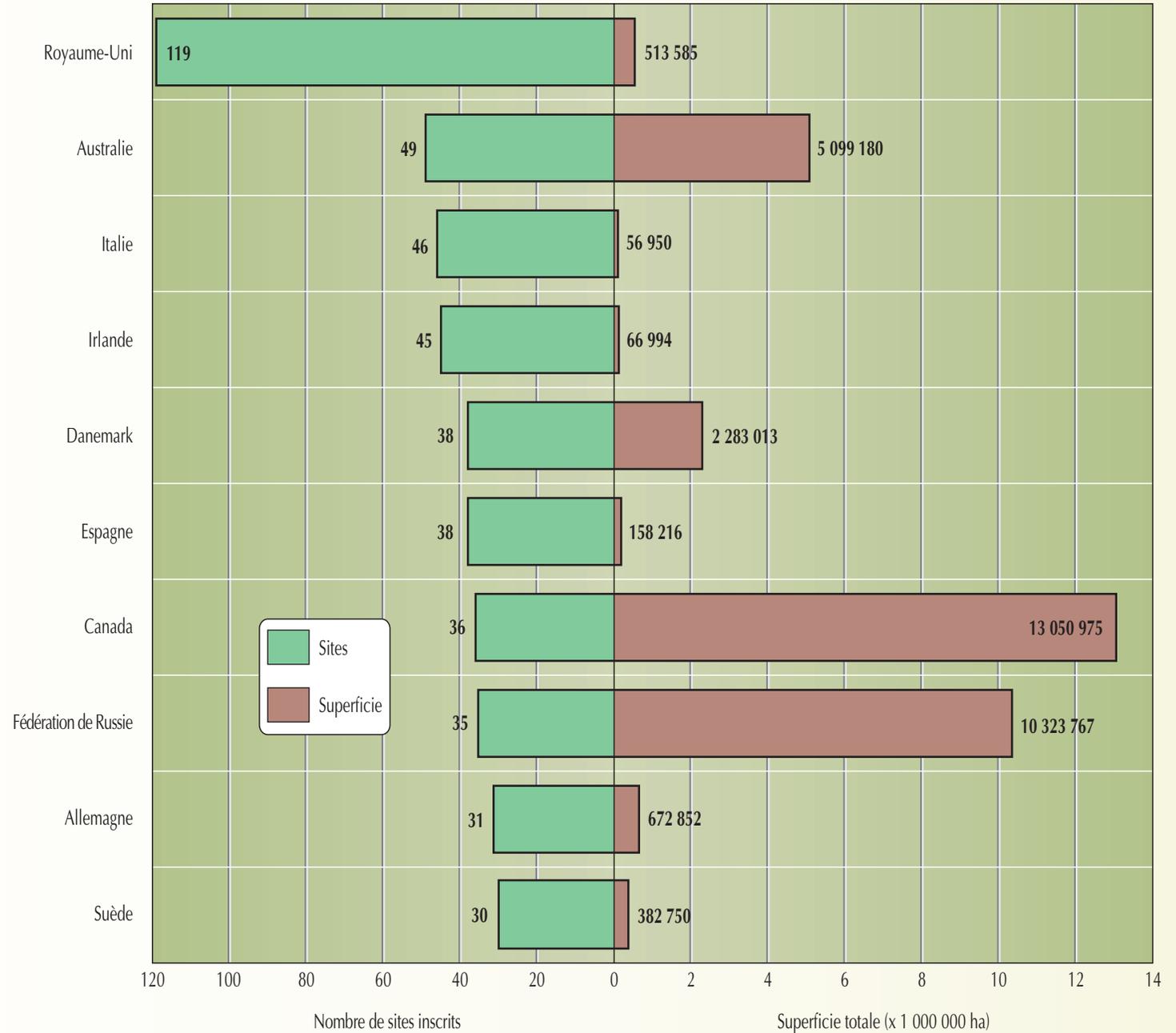


Encadré 1. Sites Ramsar: faits et chiffres

- **Le site Ramsar le plus grand du monde:** Les Zones humides d'Okavango, au Botswana, avec 6 864 000 hectares. Cette superficie représente presque 10% de la surface totale des sites Ramsar dans le monde et presque 50% de la superficie désignée en Afrique.
- **Nombre de sites Ramsar s'étendant sur 1 000 000 d'hectares ou plus:** Treize.
- **Le site Ramsar le plus petit du monde:** Hosnie's Spring, sur Christmas Island, en Australie, avec une superficie de 0,33 hectare. Le site renferme certains des plus grands *Brugiera* (arbres des mangroves) jamais enregistrés.
- **Nombre de sites Ramsar s'étendant sur 10 hectares ou moins:** Huit.
- **Superficie moyenne des sites Ramsar:** 73 686 hectares.
- **Pourcentage de sites Ramsar mesurant entre 1 000 et 10 000 hectares:** 32,4% (classe de grandeur la mieux représentée).
- **Le site Ramsar le plus élevé:** Salar de Tara, au Chili, à une altitude de 4 400 mètres.
- **Le site Ramsar le plus méridional:** Reserva Costa Atlantica de Tierra del Fuego, en Argentine (53°20'S 68°30'O).
- **Le site Ramsar le plus septentrional:** Kilen, au Groenland, Danemark (81°15'N 12°00'O).
- **Le site Ramsar le plus ancien:** Coburg Peninsula, en Australie, a été désigné site Ramsar le 8 mai 1974.

Figure 2. Parties contractantes comptant le plus grand nombre de sites Ramsar (comparé à la superficie cumulative). Sept des 10 pays possédant le plus de sites Ramsar se trouvent en Europe de l'Ouest, dont un seulement figure parmi les 10 Parties contractante ayant la plus grande superficie totale de sites Ramsar (voir Figure 3).

Les Figures 2 et 3 illustrent respectivement les Parties contractantes possédant le plus grand nombre de sites inscrits et les Etats possédant la plus grande superficie de zones humides inscrites. Les quatre Parties contractantes qui figurent sur les deux graphiques sont parmi les pays les plus vastes de la planète. Toutefois, la superficie du site Ramsar le plus étendu (voir Encadré 1) est supérieure à la superficie cumulative des sites Ramsar inscrits par 111 Parties contractantes sur 114.



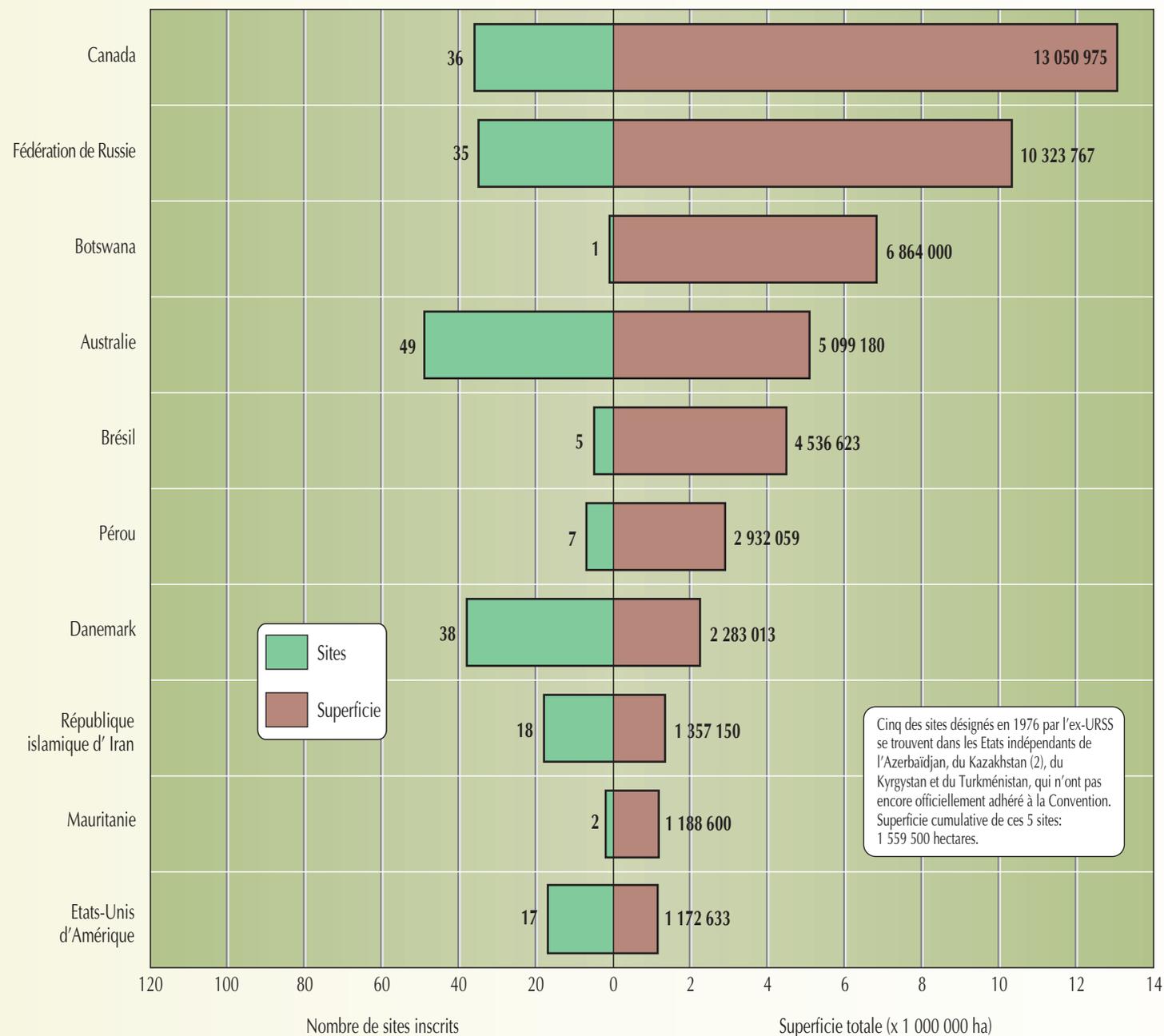


Figure 3. Parties contractantes avec la plus grande superficie cumulative de sites Ramsar (comparé au nombre de sites).

Pour devenir Partie contractante, un État doit désigner au moins un site à inscrire sur la Liste au moment de son adhésion à la Convention. L'Australie fut le premier État à déposer un «instrument d'adhésion» (1974), devenant ainsi la première Partie contractante à la Convention de Ramsar. La Convention est entrée en vigueur en décembre 1975, après que la Grèce (le septième État) eut déposé son instrument. Ensuite, la Convention est entrée ou entre en vigueur dans un pays quatre mois après son adhésion. Les trois années qui se sont écoulées depuis la parution de *Une Vue d'Ensemble des Sites Ramsar du Monde* ont été l'une des périodes les plus actives de l'histoire de la Convention en termes d'adhésions. La Figure 4 illustre cette tendance.

Le fait que la Convention compte aujourd'hui 114 Parties contractantes signifie que l'on trouve des sites Ramsar aux quatre coins du globe. Le prochain chapitre s'intéresse de plus près aux types de zones humides représentés dans les sites Ramsar du monde.

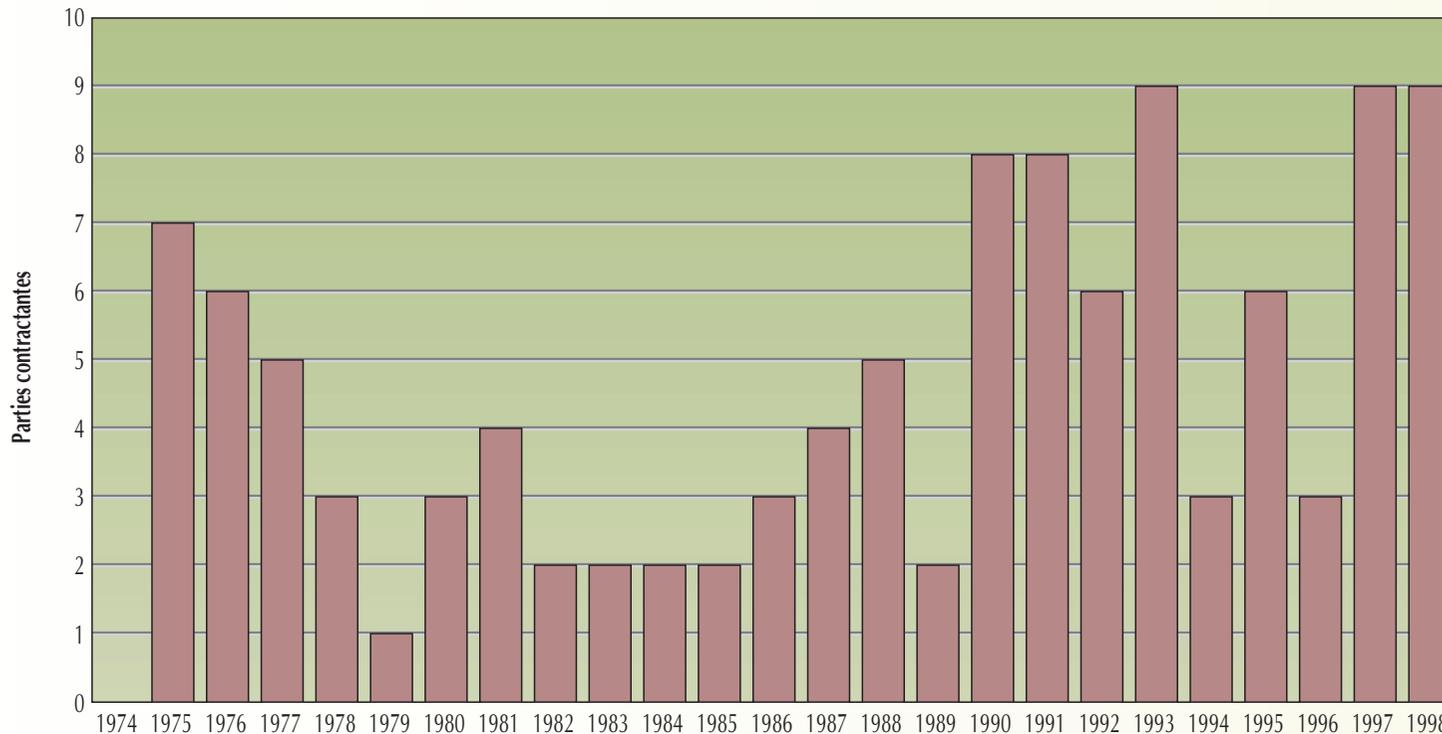


Figure 4. Tendances de l'adhésion des Parties contractantes à Convention de Ramsar.

3

Les types de zones humides

Les formes de zones humides sont extrêmement variées, mais avant de pouvoir en parler, il faut les définir. Toutefois, les définitions des zones humides sont légion; Dugan (1990) déclarait que plus de 50 définitions distinctes des zones humides étaient alors (déjà) d'un usage courant. La Convention de Ramsar a donné la définition suivante des zones humides, applicable dans le monde entier:

« des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Le texte de la Convention précise en outre que les zones humides «pourraient inclure des zones de rives ou de côtes adjacentes aux zones humides et des îles ou des étendues d'eau marine d'une profondeur supérieure à six mètres à marée basse et situées dans les zones humides».

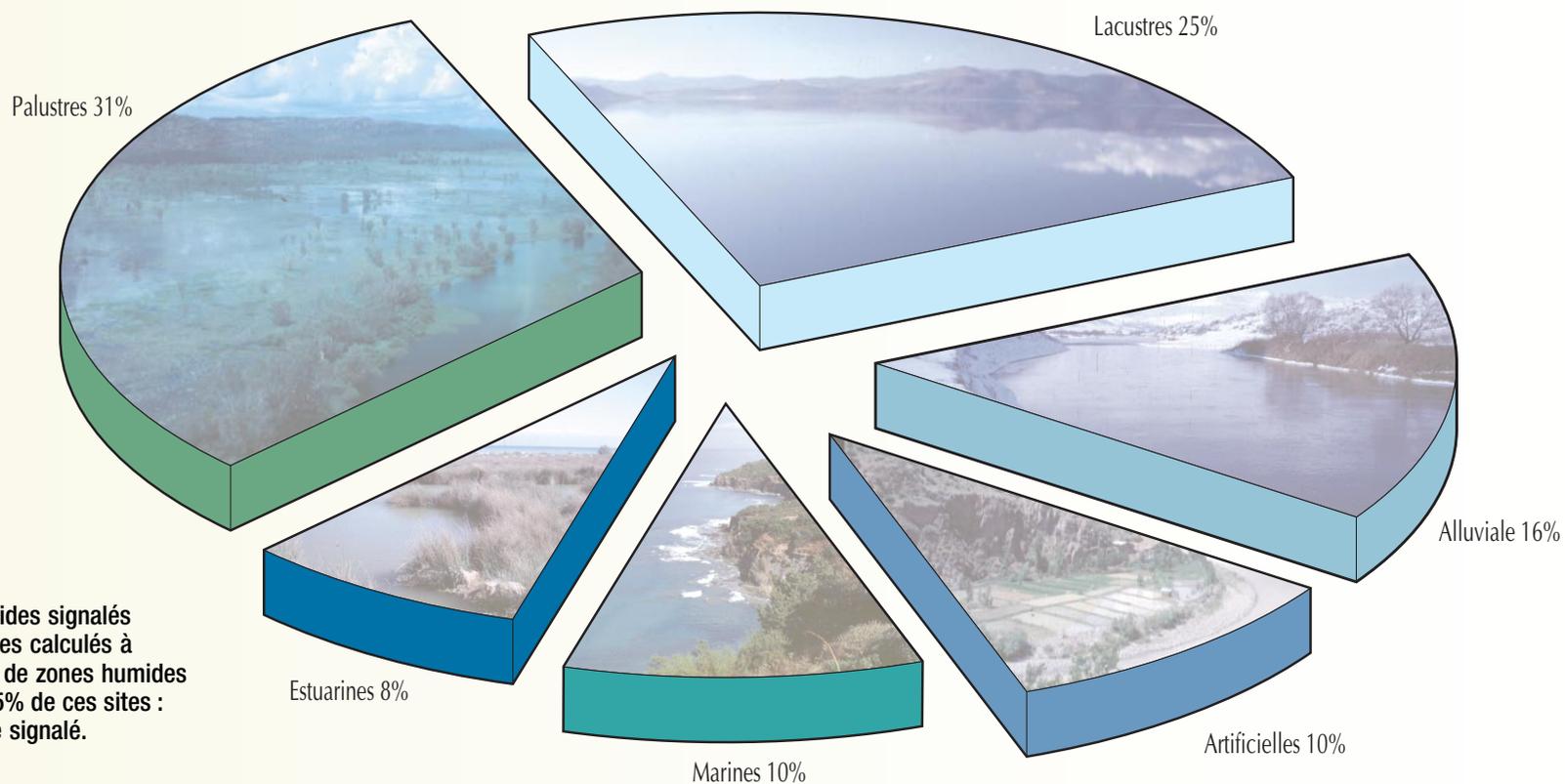
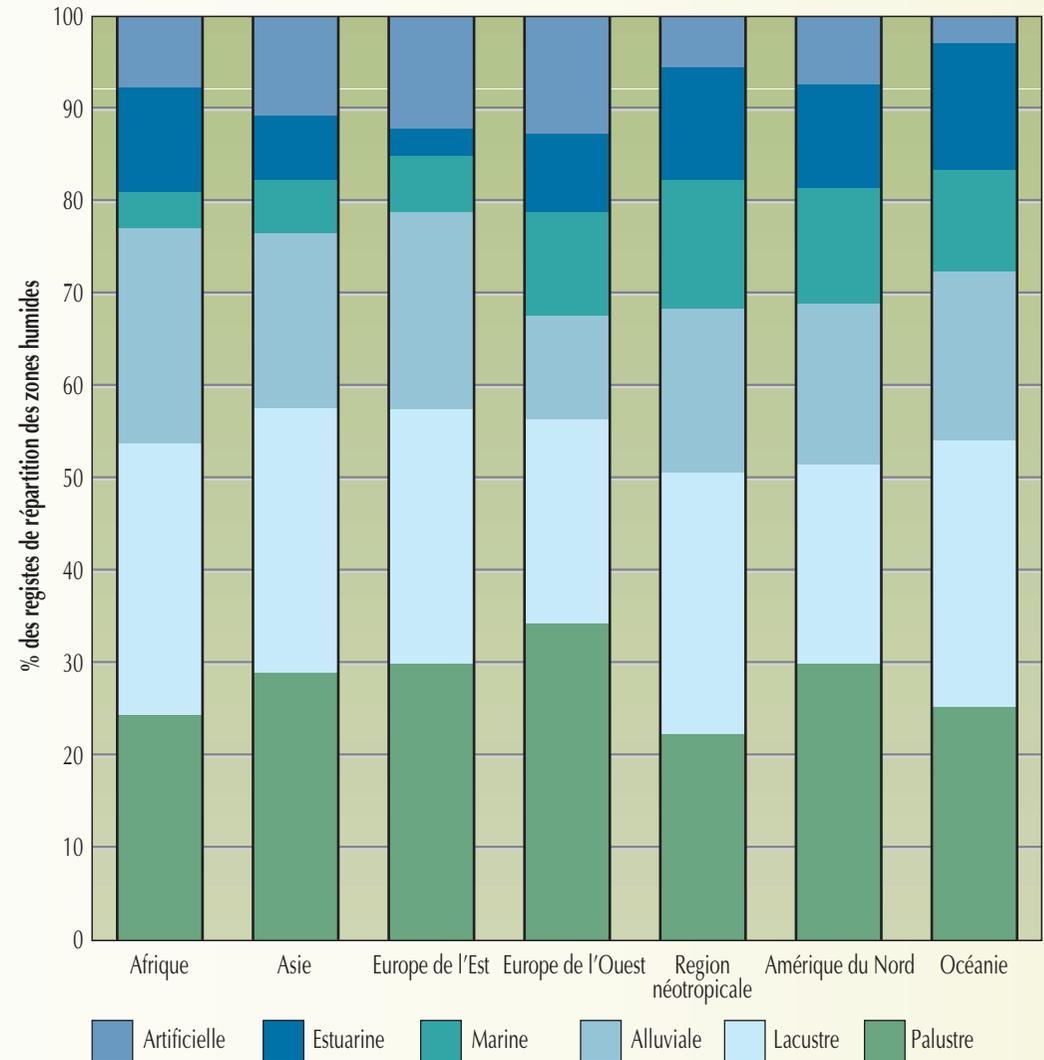


Figure 5. Systèmes de zones humides signalés dans les sites Ramsar. Pourcentages calculés à partir d'un total de 2465 systèmes de zones humides enregistrés pour 957 sites; dans 85% de ces sites : plus d'un système de zone humide signalé.

De façon générale, les zones humides peuvent être classées en cinq catégories principales ou **systèmes**: lacustres, alluviales, palustres, marines et estuariennes. Ces systèmes recouvrent différents «types» de zones humides. Étant donné que nombre de zones humides ont été créées ou largement modifiées par l'homme, les zones humides «artificielles» sont aussi reconnues, quelque peu arbitrairement, à ce niveau. Les zones humides artificielles sont généralement subdivisées en fonction de leur utilisation ou fonction principale.

Les zones humides sont des biotopes dynamiques et complexes qu'il est difficile de rattacher à un seul système. Il en va de même des sites Ramsar: environ 85% d'entre eux comprennent *plus d'un* système de zone humide. La Figure 5 montre le pourcentage de *tous* les systèmes de zone humide inventoriés. Les marais et marécages sont le système de zone humide le plus fréquemment signalé (31% des 2465 données sur les systèmes de zone humide obtenues à partir d'un total de 957 sites). Le système de zone humide lacustre vient en second parmi les six systèmes existants (25% de toutes les données). A l'échelle régionale, l'Asie, l'Europe de l'Est, l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord illustrent la tendance mondiale, l'Afrique, la région néotropicale et l'Océanie illustrant une tendance inverse : les lacs sont le système le plus fréquemment signalé, suivis des marais et marécages. Les systèmes les moins représentés varient d'une région à l'autre entre les catégories marine, estuarienne et artificielle (ou très modifiée) (voir Figure 6).

Figure 6. Systèmes de zone humide signalés dans les sites Ramsar.*



*pour 85% de ces 957 sites: plus d'un système de zone humide signalé

Encadré 2. Types de zones humides Ramsar.

Code	Type de zones humides Ramsar
ZONES HUMIDES MARINES/CÔTIÈRES	A Eaux marines peu profondes et permanentes, d'une profondeur inférieure à six mètres à marée basse; y compris baies marines et détroits.
	B Lits marins aquatiques subtidiaux ; y compris lits de varech, herbiers marins, prairies marines tropicales.
	C Récifs coralliens.
	D Rivages marins rocheux ; y compris îles rocheuses, falaises marines.
	E Rivages de sable fin, grossier ou de galets ; y compris bancs et langues de sable, îlots sableux et systèmes dunaires.
	F Eaux d'estuaires ; eaux permanentes des estuaires et systèmes deltaïques estuariens.
	G Vasières, bancs de sable ou de terre salée intertidaux.
	H Marais intertidaux ; y compris prés salés, schorres, marais salés levés, marais cotidaux saumâtres et d'eau douce.
	I Zones humides boisées intertidales ; y compris marécages à mangroves, marécages à palmiers nipa et forêts marécageuses cotidales d'eau douce.
	J Lagunes côtières saumâtres/salées ; y compris lagunes saumâtres à salées reliées à la mer par un chenal relativement étroit au moins.
	K Lagunes côtières d'eau douce ; y compris lagunes deltaïques d'eau douce.
ZONES HUMIDES CONTINENTALES	L Deltas intérieurs permanents.
	M Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents ; y compris cascades.
	N Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers.
	O Lacs d'eau douce permanents (plus de 8 hectares); y compris grands lacs de méandres.
	P Lacs d'eau douce saisonniers/intermittents (plus de 8 hectares; y compris lacs des plaines d'inondation).
	Q Lacs salés/saumâtres/alcalins permanents.
	R Lacs salés et étendues/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.
	Sp Mares/marais salins/saumâtres/alcalins permanents.
	Ss Mares/marais salins/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.
	Tp Mares/marais d'eau douce permanents ; étangs (moins de 8 hectares), marais et marécages sur sols inorganiques; avec végétation émergente détrempée durant la majeure partie de la saison de croissance au moins.
	Ts Mares/marais d'eau douce saisonniers/intermittents sur sols inorganiques; y compris fondrières, marmites torrentielles, prairies inondées saisonnièrement, marais à laïches.
	U Tourbières non boisées ; y compris tourbières ouvertes ou couvertes de buissons, marécages, fagnes.
	Va Zones humides alpines ; y compris prairies alpines, eaux temporaires de la fonte des neiges.
	Vt Zones humides de toundra ; y compris mares de la toundra, eaux temporaires de la fonte des neiges.
	W Zones humides dominées par des buissons ; marécages à buissons, marécages d'eau douce dominés par des buissons, saulaies, aulnaies; sur sols inorganiques.
	Xf Zones humides d'eau douce dominées par des arbres ; y compris forêts marécageuses d'eau douce, forêts saisonnièrement inondées, marais boisés; sur sols inorganiques.
	Xp Tourbières boisées ; forêts marécageuses sur tourbière.
	Y Sources d'eau douce; oasis.
	Zg Zones humides géothermiques.
Zk Systèmes hydrologiques souterrains karstiques et de grottes.	

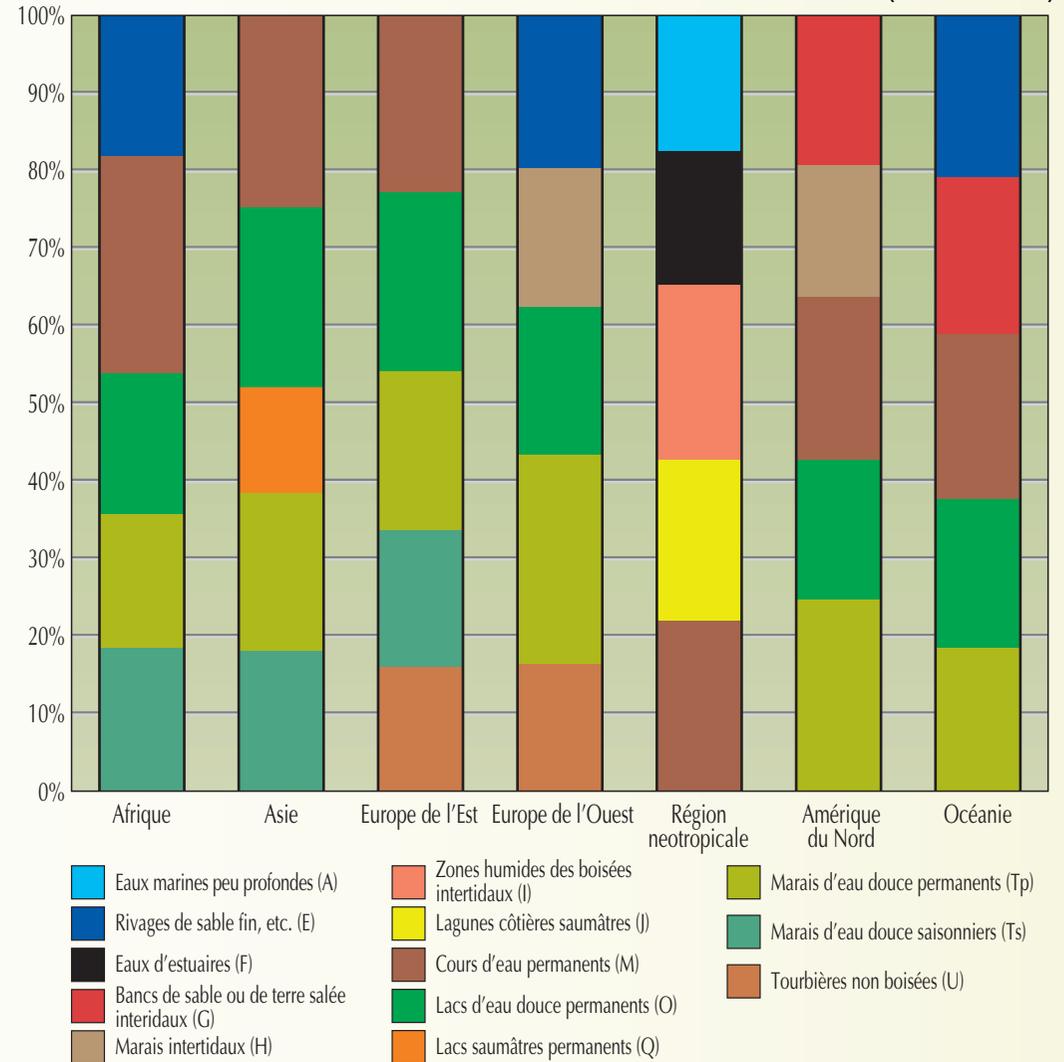
Note: «plaine d'inondation» est un terme général qui fait référence à un type de zone humide ou plus pouvant comprendre des exemples de R, Ss, Ts, W, Xf, Xp, entre autres. Certaines zones humides de plaines d'inondation sont des prairies saisonnièrement inondées (y compris des prairies naturelles humides), des zones broussailleuses, des zones boisées et des forêts. Les zones humides de plaines d'inondation ne figurent pas ici comme type spécifique de zone humide.

ZONES HUMIDES «ARTIFICIELLES»	1 Étangs d'aquaculture (par ex. poissons, crevettes).
	2 Étangs ; y compris étangs agricoles, étangs pour le bétail, petits réservoirs; (généralement moins de 8 hectares).
	3 Terres irriguées ; y compris canaux d'irrigation et rizières.
	4 Terres agricoles saisonnièrement inondées* .
	5 Sites d'exploitation du sel ; marais salants, salines, etc.
	6 Zones de stockage de l'eau ; réservoirs/barrages/retenues de barrages/retenues d'eau; (généralement plus de 8 hectares).
	7 Excavations ; gravières/ballastières/glaisières; sablières, puits de mine.
	8 Sites de traitement des eaux usées ; y compris champs d'épandage, étangs de sédimentation, bassins d'oxydation, etc.
	9 Canaux et fossés de drainage , rigoles.

* Comprend des prairies ou pâtures humides gérés ou entretenues par pâturage.

Les systèmes de zone humide sont des catégories grossières, qui peuvent utilement être subdivisées en **types** plus particuliers. Le fait de savoir quelles zones humides sont similaires ou différentes permet de faire une généralisation très précieuse pour la gestion des zones humides (ou l'élaboration des politiques sur les zones humides) au niveau national. Parallèlement à l'existence de nombreuses définitions des zones humides, «il existe, au niveau international, plus de 70 systèmes mondiaux de classification [des zones humides]» (Öquist et Svensson, 1996). Il va sans dire que la classification est un sujet très controversé. Afin de pouvoir traiter efficacement la question des types de zones humides dans le contexte d'une Convention mondiale, les Parties contractantes à Ramsar ont mis au point un système de classification simple des «termes relatifs aux zones humides» pouvant décrire les «principaux types de zones humides dans le monde» plutôt que des systèmes de classification ou de typologie formels. Cette typologie repose sur une liste de types de zones humides (Scott, 1989, rapport non publié) adoptée par la Quatrième Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar, qui s'est tenue à Montreux, Suisse (1990), le *Système de classification des «Types de zones humides»*. A la Sixième Session de la Conférence des Parties contractantes, tenue à Brisbane, en Australie (1996), «les systèmes karstiques et de grottes souterrains» ont été ajoutés à la liste. Le site Ramsar du lac Kutubu, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (désigné en 1998) est le premier site Ramsar de ce nouveau type (voir Figure 9).

Figure 7. Les cinq types de zone humide les plus communément signalés par région. (voir Encadré 2.)

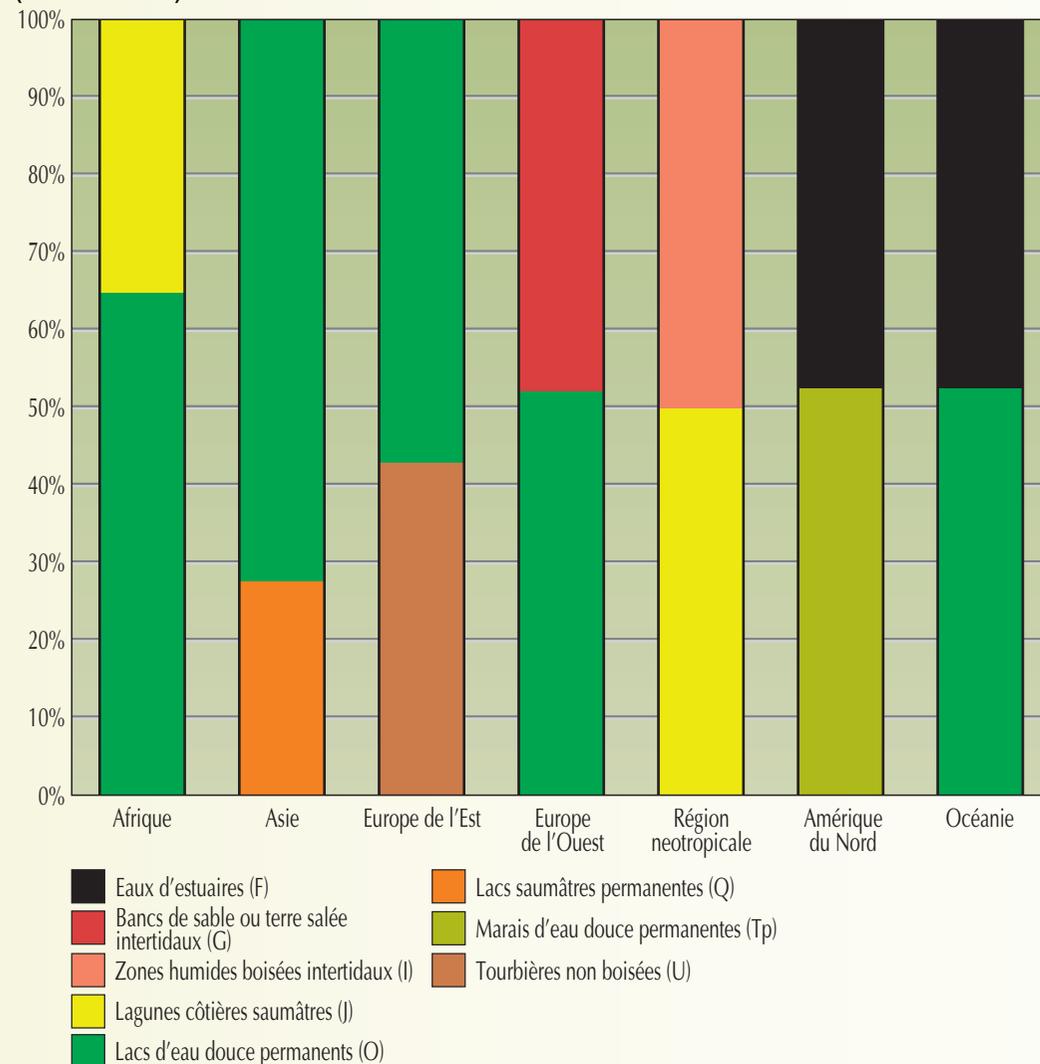


Les 40 types de zones humides sont tous représentés parmi les sites Ramsar du monde (voir Encadré 2 pour la liste complète des types de zones humides Ramsar). A l'instar des systèmes de zones humides plus étendus, chaque site Ramsar comprend généralement plus d'un type de zone humide (73 sites seulement n'en signalent qu'un).

Parallèlement aux marais et marécages, qui sont le système de zone humide le plus fréquemment signalé, ce sont

aussi les **marais et marécages d'eau douce permanents** (un type de marécage) qui ressortent comme étant le type de zone humide le plus fréquemment rencontré. A l'échelon régional, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord présentent une tendance similaire, tandis qu'en Afrique, en Asie, dans la région néotropicale et en Océanie, ce sont les **rivières et cours d'eau permanents** qui prédominent. Dans la région néotropicale, cette tendance est associée à la présence de zones humides boisées **intertidales** (au nombre desquelles figurent des mangroves). Enfin, en Europe de l'Est, les lacs d'eau douce permanents sont le type de zone humide le plus fréquemment signalé, juste avant le type riverain. Les types de zone humide par région les plus couramment signalés sont illustrés à la Figure 7. La Figure 8 montre les types dominants ou *primaires* de zone humide les plus fréquemment rencontrés par région. Il apparaît clairement que les **lacs d'eau douce permanents** prédominent dans cinq régions sur sept. La Figure 9 illustre les types de zone humide les *moins fréquemment signalés* parmi les sites Ramsar du monde. Dans le premier exemple, les **systèmes karstiques et de grottes souterrains**, le *dernier type en date*, sont les moins fréquemment signalés (2 sites). Mais il s'agit probablement aussi, avant tout, d'un type *comparativement rare*, comme celui qu'il précède, les **zones humides géothermiques**. D'autre part, le petit nombre de **récif coralliens** ou de **tourbières boisées** enregistré indique probablement une sous-représentation comparative dans la Liste Ramsar. Il semblerait qu'il en aille généralement de même des **herbiers marins, des mangroves et des tourbières**, bien que ceux-ci n'aient pas été inclus dans les types les moins fréquemment rencontrés, décrits dans cette analyse.

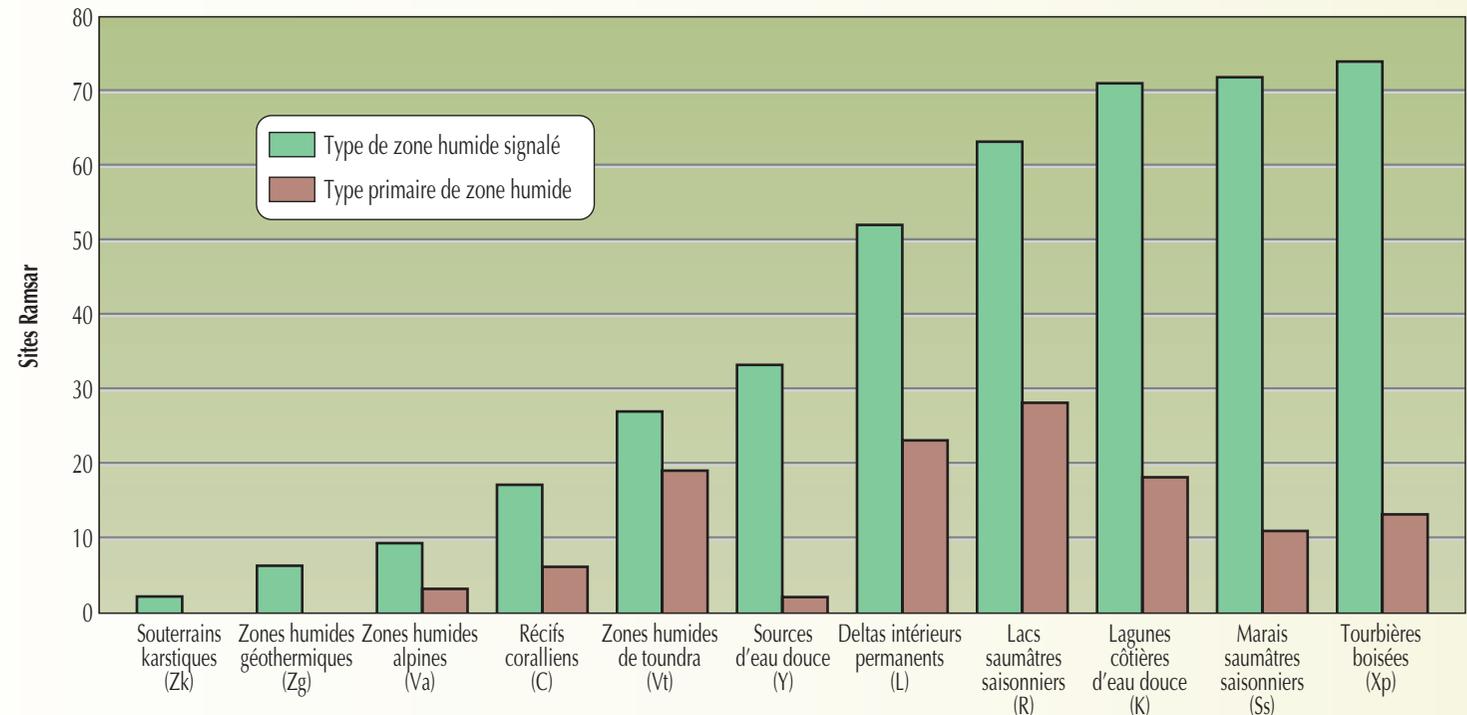
Figure 8. Les deux types *primaires* de zone humide les plus fréquemment signalés par région. (voir Encadré 2.)



Les systèmes et les types de zone humide signalés dans les sites Ramsar du monde ont été recensés mais, le plus souvent, leur superficie n'a pas été *quantifiée* (il en va de même des zones humides en général). Cela pourrait être largement imputable à la difficulté inhérente à la délimitation des zones humides, au manque de connaissances spécialisées en la matière, ou encore aux obstacles fiscaux que doit surmonter la cartographie détaillée. Il est beaucoup plus facile de compter des biotopes, y compris les zones humides, que de les mesurer. Il s'agit-là d'une caractéristique regrettable des données disponibles. Pourtant, il est absolument nécessaire de quantifier l'étendue de ces types généraux de zone humide (et des zones humides par rapport aux non-zones humides à l'intérieur d'un site désigné). Néanmoins, les méthodes de différenciation des zones humides sont de plus en plus nombreuses. Par exemple, MedWet (Initiative pour les zones humides méditerranéennes) a établi une méthode de délimitation des zones humides dans la région méditerranéenne, qui fait partie des «instruments» qu'elle a mis au point pour les inventaires de zones humides (voir Costa et autres, 1996; Farinha et autres, 1996; et Zalidis et autres, 1996). Ces principes pourraient être adaptés à d'autres régions, voire même être simplifiés pour pouvoir délimiter plus globalement les types de zone humide. La télédétection, une technologie en plein essor, devrait permettre, dans un avenir relativement proche, de déterminer avec plus de précision l'étendue des zones humides et leur diversité

Le chapitre suivant tente de faire ressortir la valeur particulière des sites Ramsar en examinant l'application des *Critères d'identification des zones humides d'importance internationale*.

Figure 9. Les types de zone humide les moins communément signalés (à l'échelon mondial). (voir Encadré 2.)



L'importance internationale des sites Ramsar

Les sites Ramsar sont, par définition même, d'une importance internationale. La Convention a mis au point un système qui permet de sélectionner les sites par rapport à une série de «critères». Ces *Critères Ramsar* ont évolué depuis leur adoption en 1980 (Bureau Ramsar, 1977) et, en 1996, un quatrième groupe de critères est venu s'ajouter aux trois premiers. Ainsi, une zone humide est dite d'importance internationale si elle satisfait à l'un ou l'autre des critères faisant partie des catégories suivantes: 1) **Critères relatifs aux zones humides représentatives ou uniques**, 2) **Critères généraux tenant compte de la flore ou de la faune**, 3) **Critères spécifiques tenant compte des oiseaux d'eau** et, la dernière «famille» de critères en date, 4) **Critères spécifiques tenant compte des poissons**.

Encadré 3. Critères d'identification des zones humides d'importance internationale.

adoptés par les 4e et 6e Sessions de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) à la désignation de sites Ramsar (Recommandation 4.2, Montreux, Suisse, 1990, et Résolution VI.2, Brisbane, Australie, 1996)

Une zone humide est identifiée comme étant d'importance internationale si elle remplit l'un ou l'autre des critères présentés ci-dessous:

1. CRITÈRES RELATIFS AUX ZONES HUMIDES REPRÉSENTATIVES OU UNIQUES

Une zone humide devrait être considérée comme d'importance internationale s'il s'agit:

- d'un bon exemple tout à fait représentatif d'une zone humide caractéristique de la région biogéographique en question; ou
- d'un exemple particulièrement représentatif d'un type de zone humide répandu dans plusieurs régions biogéographiques; ou
- d'un exemple représentatif d'une zone humide qui joue un rôle important, du point de vue hydrologique, biologique ou écologique dans le fonctionnement d'un bassin fluvial ou d'un système côtier, notamment si elle est située de part et d'autre d'une frontière; ou
- d'un exemple d'un type spécifique de zone humide, rare ou inhabituelle dans la région biogéographique en question.

2. CRITÈRES GÉNÉRAUX TENANT COMPTE DE LA FLORE OU DE LA FAUNE

Une zone humide devrait être considérée comme d'importance internationale:

- si elle abrite un ensemble significatif d'espèces ou de sous-espèces de plantes ou d'animaux rares, vulnérables ou en voie de disparition, ou un nombre significatif d'individus d'une ou de plusieurs de ces espèces; ou
- si elle présente une valeur particulière pour le maintien de la diversité écologique et génétique d'une région grâce à la richesse et l'originalité de sa flore et de sa faune; ou
- si elle présente une valeur particulière comme habitat de plantes ou d'animaux à un stade critique de leur cycle biologique; ou
- si elle revêt une valeur spéciale par la présence d'une espèce végétale ou animale au moins.

3. CRITÈRES SPÉCIFIQUES TENANT COMPTE DES OISEAUX D'EAU

Une zone humide devrait être considérée comme étant d'importance internationale:

- si elle abrite habituellement 20 000 oiseaux d'eau; ou
- si elle abrite habituellement un nombre significatif d'individus appartenant à des groupes particuliers d'oiseaux d'eau et indicateurs des valeurs, de la productivité ou de la diversité de la zone humide; ou
- si, dans le cas où l'on dispose de données sur les populations, elle abrite habituellement 1% des individus d'une population d'une espèce ou d'une sous-espèce d'oiseaux d'eau.

4. CRITÈRES SPÉCIFIQUES TENANT COMPTE DES POISSONS

Une zone humide devrait être considérée comme d'importance internationale:

- si l'on y trouve une proportion importante de sous-espèces, d'espèces ou de familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et qu'elle contribue ainsi à la diversité biologique mondiale; ou
- si elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs.

Ces catégories sont subdivisées en critères individuels (13 au total). L'Encadré 3 présente la liste complète de ces critères.

Lorsqu'on évalue l'utilisation des Critères d'identification des sites Ramsar, un parallèle apparaît clairement, à savoir : lorsqu'un site revêt une importance internationale pour une raison *générale* (c'est-à-dire, une série de critères) ou une raison *spécifique* (c'est-à-dire un critère particulier), il y a de fortes chances qu'il soit aussi important pour une autre raison (série de critères et/ou critère particulier). A l'exception du Critère tenant compte des poissons, ajouté récemment, la Figure 10 démontre que plus de 80% de tous les sites Ramsar satisfont séparément à chacune des (trois) catégories de critères. La Figure 11, qui regroupe ces données, montre que 10% seulement des sites sont inscrits sur la base de critères appartenant à une seule catégorie. En outre, il est très probable qu'un grand nombre de sites inscrits avant l'adoption du Critère tenant compte des poissons pourraient également être inscrits au titre de ce critère à l'occasion d'une mise à jour en bonne et due forme de la Fiche descriptive Ramsar (fiche d'information officielle sur les sites Ramsar). Le fait que les sites Ramsar soient généralement importants pour plusieurs raisons renforce leur statut particulier. De plus, il en découle logiquement que, lorsqu'un site Ramsar ou n'importe quelle zone humide présente des caractéristiques «écologiquement saines», cela se reflétera (à l'intérieur des limites géographiques, etc.) par sa diversité biologique et/ou son fonctionnement hydrologique et écologique.

La Figure 12 montre la fréquence de distribution des 13 critères pour l'ensemble des sites inscrits sur la Liste Ramsar. On constate, sans surprise, que le critère le plus fréquemment utilisé est celui qui s'applique aux sites constituant un bon exemple représentatif d'une zone humide caractéristique de la région biogéographique en question. Les Figures 13 à 19 offrent une vision régionale de l'application générale des critères. Cette analyse simple montre, au niveau régional, la fréquence de distribution des 13 sous-critères (correspondant aux quatre séries de critères). Bien que l'utilisation des trois *groupes* de critères préexistants *semble* plutôt élevée que faible, on constate des différences régionales.

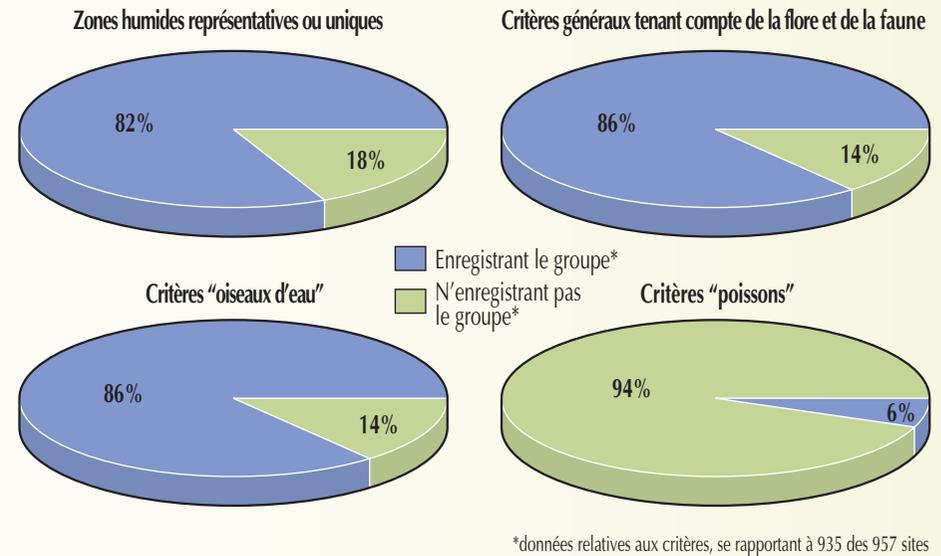


Figure 10. Les sites Ramsar du monde et le pourcentage de sites* signalant chaque série de critères Ramsar.

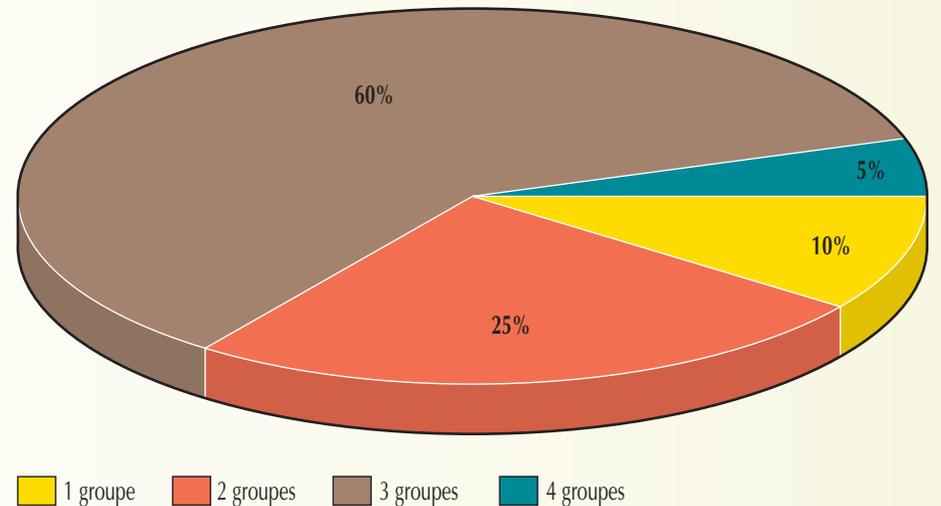


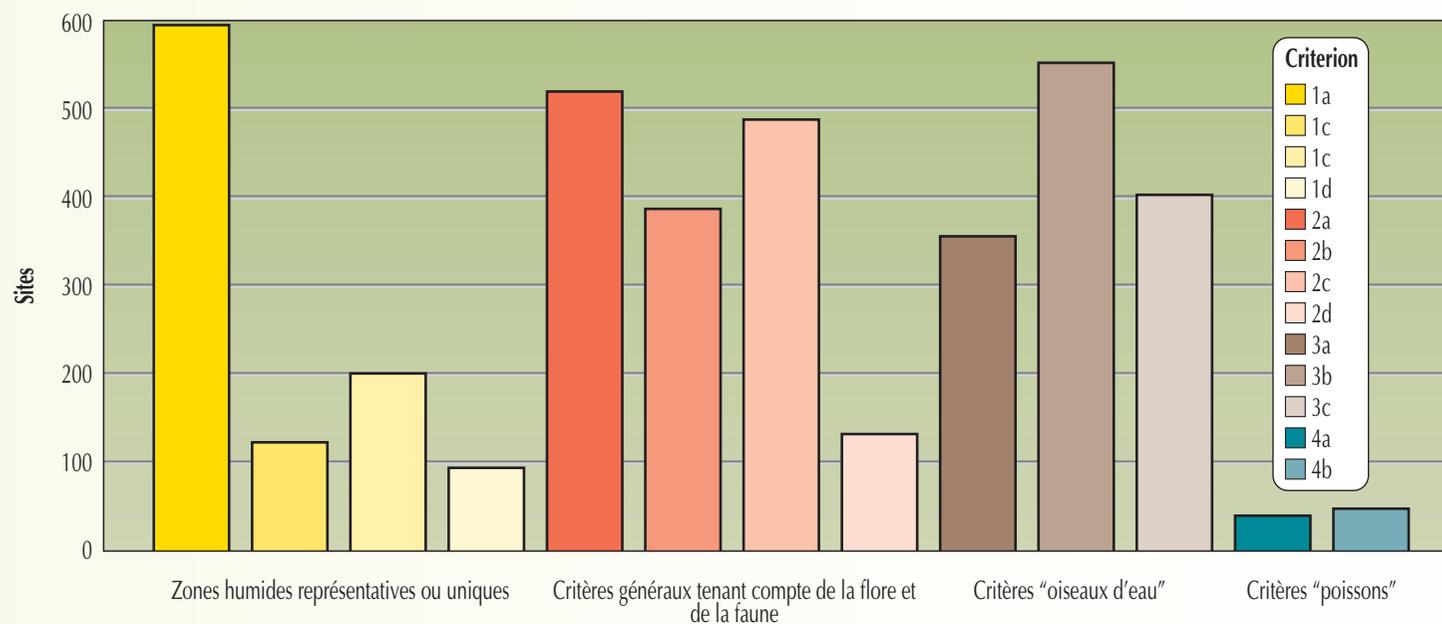
Figure 11. Pourcentage des 935* sites Ramsar du monde satisfaisant à un ou plusieurs groupes de critères.

* sur un total de 957 sites

En Afrique, par exemple, un ou plusieurs sous-critères du groupe des **Critères relatifs aux zones humides représentatives ou uniques** ont été utilisés pour 89% des sites Ramsar, les Critères tenant compte des oiseaux d'eau étant mentionnés pour 72% des sites (les **Critères généraux tenant compte de la flore et de la faune** occupent le deuxième rang). En Asie, mais surtout en Europe de l'Ouest, cette tendance est inversée (les Critères tenant compte des oiseaux d'eau étant les plus fréquemment utilisés). En Europe de l'Est, dans la région néotropicale et en Océanie, c'est le deuxième groupe, les Critères généraux tenant compte de la flore et de la faune, qui est le plus fréquemment enregistré. En Amérique du Nord, la tendance est encore différente, les trois premiers groupes de critères présentant tous un taux d'application élevé, les Critères relatifs aux zones humides représentatives ou uniques ayant été appliqués pour tous les sites, à l'exception d'un seul.

La productivité et les fonctions naturelles des zones humides entretiennent la diversité biologique naturelle mais assurent également la subsistance de millions de personnes ou y contribuent. Les deux prochains chapitres s'intéressent d'abord aux modes d'utilisation des zones humides, et ensuite, à certains facteurs constituant un obstacle à l'utilisation durable ou rationnelle des zones humides.

Figure 12. Critères Ramsar *
(fréquence de l'application au niveau mondial). (voir Encadré 3.)



*données relatives à 935 des 957 sites mondiaux

Groupes de critères Ramsar enregistrés en:

Figure 13. Afrique

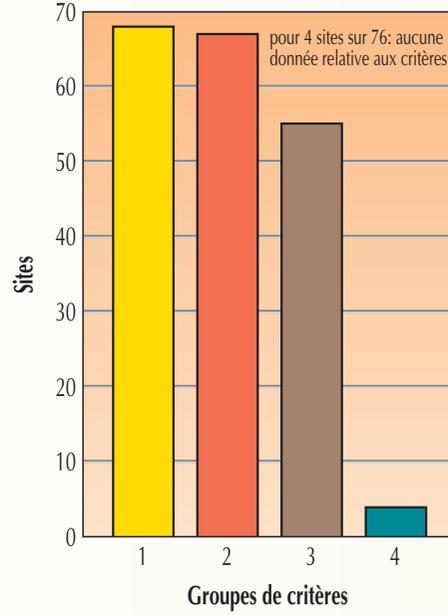


Figure 14. Asie

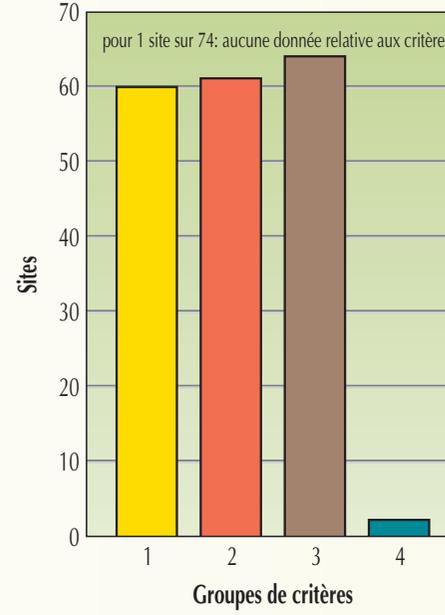


Figure 15. Europe de l'Est

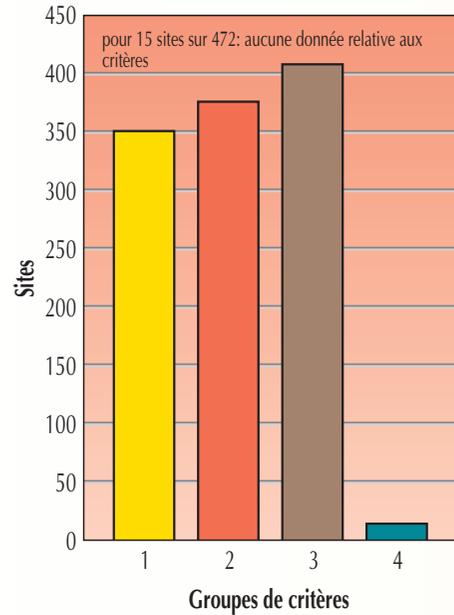
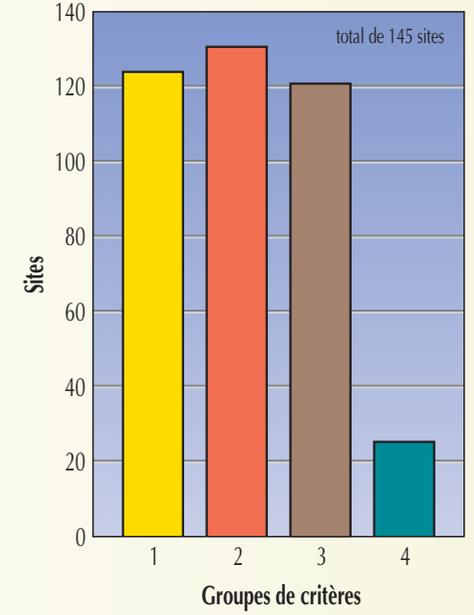


Figure 16. Europe de l'Ouest

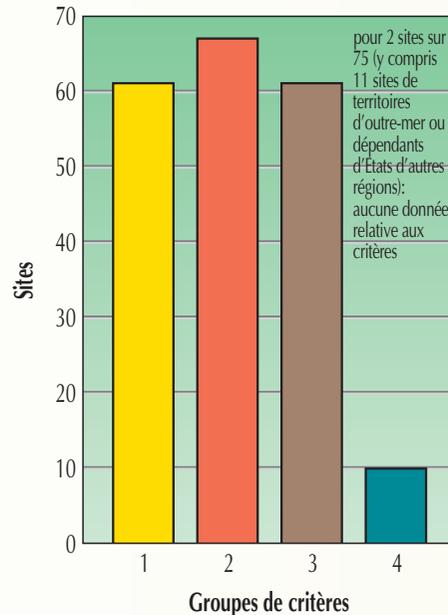


Figure 17. Région néotropicale

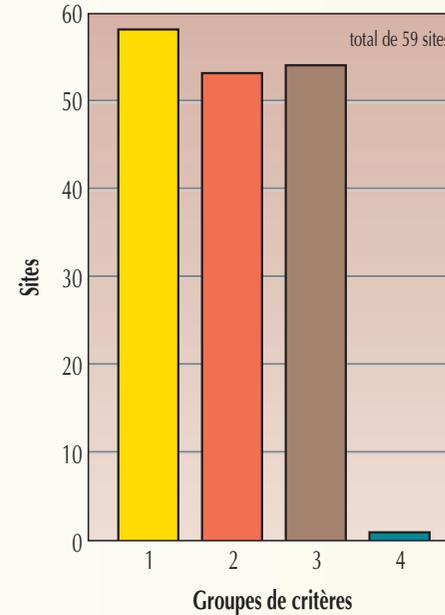


Figure 18. Amérique du Nord

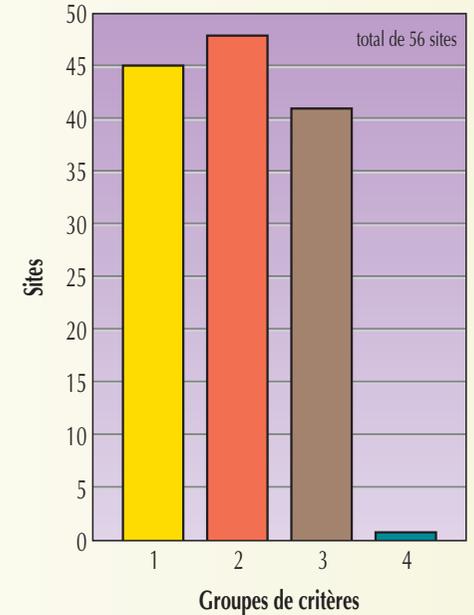


Figure 19. Océanie

5

Les modes d'utilisation des terres

Dès ses débuts, la Convention a reconnu que les zones humides jouent un rôle essentiel dans la relation entre le milieu naturel et une grande partie de la communauté humaine, fournissant à des millions de personnes des matériaux, produits et moyens de subsistance. Elle a en outre reconnu que le maintien des fonctions hydrologiques et écologiques des zones humides assure la viabilité de la diversité biologique tout en apportant une foule d'avantages à l'humanité. Le concept de «*l'utilisation rationnelle*», qui traduisait peut-être au départ un mode de pensée novateur, a évolué vers le réalisme pragmatique : les fonctions et valeurs des zones humides sont si nombreuses qu'elles continueront à être utilisées mais, pour conserver leur valeur, elles doivent être utilisées de façon rationnelle.

C'est en 1971 que le texte de la Convention a *forgé* le concept de *l'utilisation rationnelle* (Article 3.2), en demandant aux Parties contractantes d'élaborer et d'appliquer leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la Liste et, autant que possible, l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire. Cette phrase est devenue un véritable concept en 1987, avec la Recommandation 3.3 de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar, qui en a donné la définition suivante : «*L'utilisation rationnelle des zones humides au bénéfice de l'humanité d'une manière qui soit compatible avec le maintien des propriétés naturelles de l'écosystème*». Des lignes directrices sur l'utilisation rationnelle des zones humides ont été présentées en 1990 (annexe à la Recommandation 4.10) et développées en 1993 dans une annexe à la Résolution 5.6. Mais ce fut un «Projet d'utilisation rationnelle» (voir Bureau de la Convention de Ramsar, 1997) et, plus précisément, la publication, par le Bureau Ramsar, de *Towards the Wise Use of Wetlands* (Davis, 1993) qui, s'appuyant sur des études de cas, expliqua véritablement la diversité, la complexité et l'importance de ce concept. Enfin, l'appel en faveur de l'utilisation rationnelle des zones humides eut un large écho en 1996, dans le Plan stratégique Ramsar 1997–2002, où sont décrites 26 lignes d'action se rapportant spécifiquement à la mise en œuvre de l'utilisation rationnelle des zones humides.

Dans le contexte de la Convention, l'utilisation rationnelle s'étend à toutes les zones humides, y compris celles qui ont été identifiées comme étant des sites Ramsar d'importance internationale. Les informations sur les modes d'utilisation des terres à l'intérieur et autour des sites Ramsar font partie des catégories de données que les Parties contractantes sont tenues de communiquer à l'aide des fiches d'information approuvées par la Convention (Fiches descriptives sur les sites Ramsar). Bien que les directives concernant les informations sur les utilisations des terres demandent que l'importance de chaque mode d'utilisation décrit soit précisée, «l'ampleur de l'utilisation» est une information rarement (ou difficilement) transmise et rarement quantifiable. Compte tenu des données disponibles actuellement, il est non plus possible d'attribuer un «quotient d'utilisation rationnelle» aux utilisations particulières des sites Ramsar.

On se contentera donc de relever la fréquence à laquelle les modes généraux d'utilisation des terres sont enregistrés dans les sites Ramsar, à l'échelle mondiale et par région Ramsar. L'analyse qui suit se fonde uniquement sur les utilisations des terres enregistrées à l'intérieur de chaque site Ramsar. Les utilisations des terres «aux alentours» sont enregistrées dans la Banque de données Ramsar, mais les informations disponibles ne font pas toujours apparaître clairement leur proximité, leur influence ou leur importance pour le site Ramsar concerné.

La Figure 20 montre les modes d'utilisation des terres les plus fréquemment signalés dans les sites Ramsar du monde entier. Bien qu'il soit impossible d'évaluer l'ampleur de ces utilisations ou activités, on constate néanmoins que les modes d'utilisation les plus fréquemment signalés sont **la pêche** (562 sur 955 sites sur lesquels des données ont été transmises; 59% de tous les sites), **la conservation**, et **les loisirs et le tourisme** (chacun, 56% de tous les sites). A l'échelon régional, c'est la pêche qui occupe le premier rang pour les sites d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et de la région néotropicale (Figures 21–23 et Figure 25, respectivement). En Europe de l'Ouest (Figure 24) et en Amérique du Nord (Figure 26), le mode d'utilisation qui prédomine est la conservation. La Figure 27 montre que « Loisirs & tourisme» sont le mode d'utilisation le plus fréquemment rapporté pour les sites Ramsar d'Océanie. Parmi les autres utilisations qui prédominent figurent la recherche scientifique (parmi les 5 principaux modes d'utilisation enregistrés dans les sites de 5 régions), ainsi que l'agriculture et la chasse (les deux derniers étant les modes d'utilisation les plus couramment signalés pour les sites de 3 régions). La collecte de produits naturels fait partie des utilisations les plus fréquentes dans deux régions, l'éducation et la colonisation étant des modes d'utilisation communément signalés dans une région chacun.

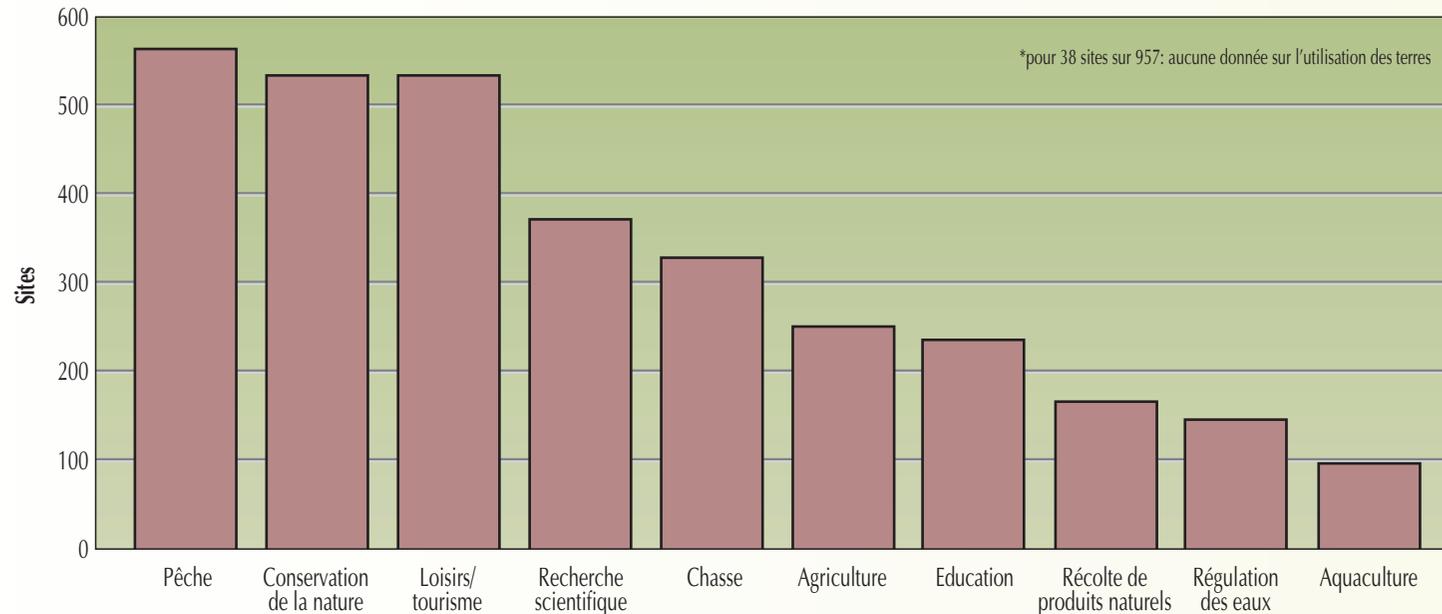


Figure 20. Modes d'utilisation des terres les plus fréquemment signalés* dans les sites Ramsar (du monde).

Modes d'utilisation des terres les plus fréquemment signalés dans les sites Ramsar:

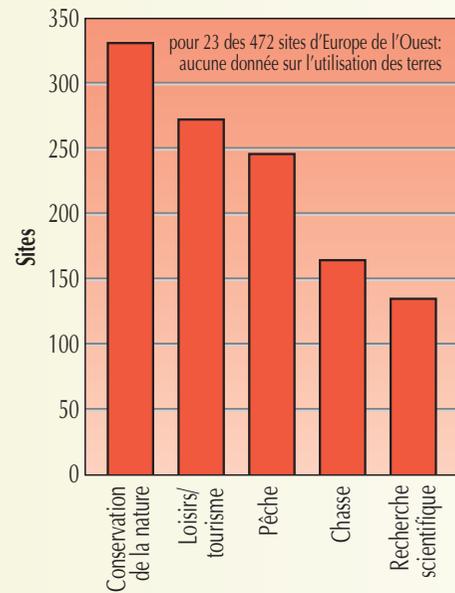
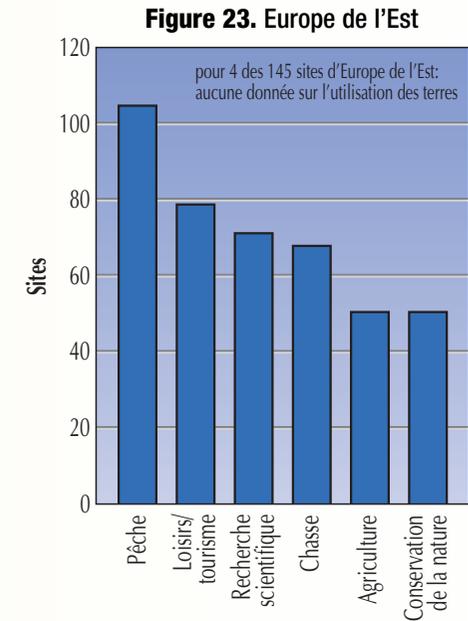
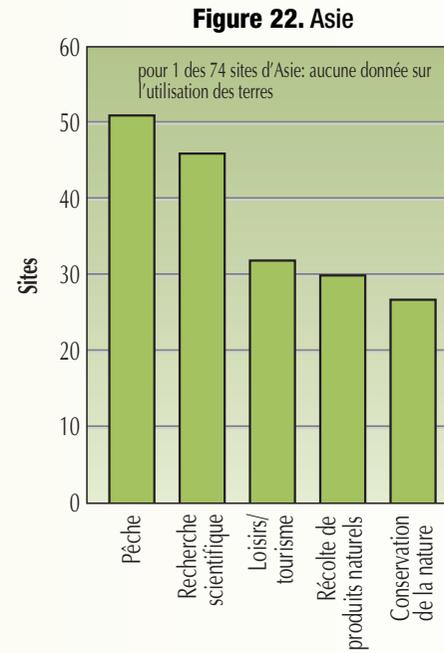
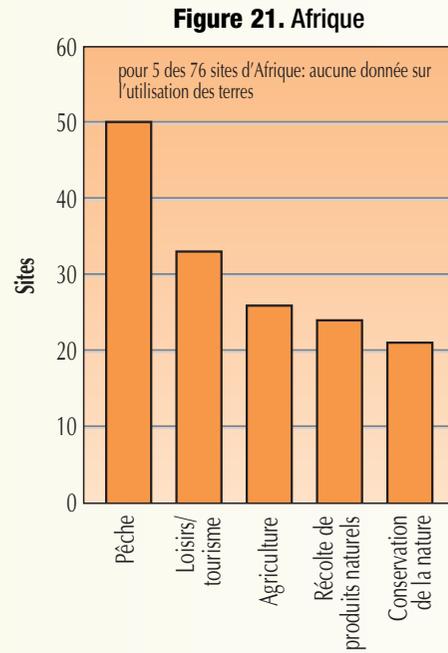


Figure 24. Europe de l'Ouest

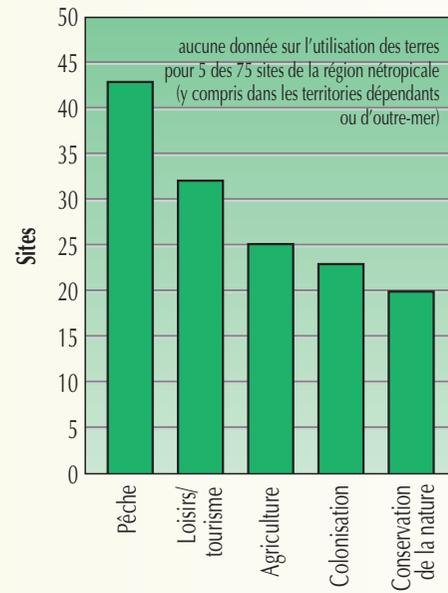


Figure 25. Région néotropicale

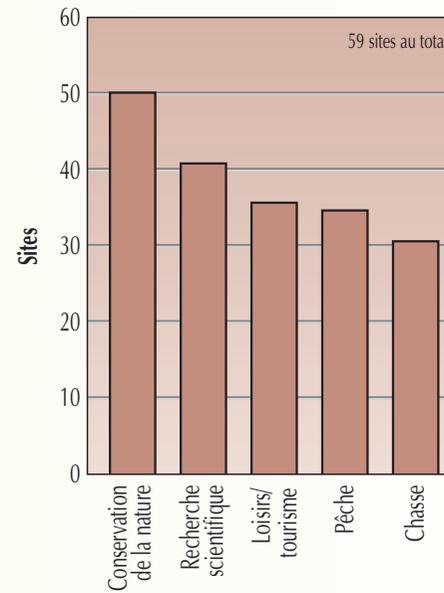


Figure 26. Amérique du Nord

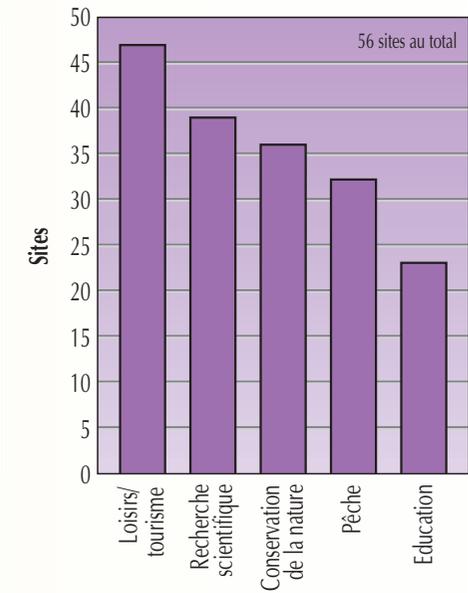


Figure 27. Océanie

L'utilisation particulière d'une zone humide peut être rationnelle ou non. Dans le deuxième cas, on peut, à terme, s'attendre à des changements défavorables dans les «caractéristiques écologiques» du site. Mais il semble que les impacts enregistrés à l'intérieur d'un site puissent aussi provenir d'activités ou de sources situées à l'extérieur. Le chapitre qui suit examine les facteurs de changement intervenant dans les sites Ramsar et aux alentours.



Un éco-tourisme bien planifié est un mode d'utilisation durable des zones humides. Parc National de Corbett, Inde. PHOTO : WWF - CANON/MARTIN HARVEY.

Les facteurs de changement

Aux quatre coins du globe, les zones humides ont été traditionnellement considérées comme des sites à transformer (en quelque chose «d'utile» ou de plus «inoffensif»). Même la terminologie utilisée renforce cette idée, par exemple l'expression «mise en valeur» des zones humides, qui se passe de commentaires. Bien que cette vision ait considérablement évolué ces dernières années, dans certaines régions elle demeure perceptible au niveau du processus décisionnel. Il est ironique de constater que des systèmes écologiques et hydrologiques si productifs et si intégraux aient pu avoir (et aient encore parfois) une telle réputation. D'autres facteurs expliquent toutefois la destruction des zones humides. Certaines d'entre elles subissent des pressions du fait même qu'elles sont très productives ou que, vu la raréfaction de leurs ressources, l'exploitation dont elles font l'objet dépasse leur capacité de régénération naturelle. La raréfaction des ressources peut entraîner une *sous*-évaluation des zones humides. Un autre facteur explique la vulnérabilité particulière des zones humides à certains impacts : le fait que l'eau, sans laquelle elles ne seraient pas des *zones humides*, vient souvent d'ailleurs. Les villes produisent des volumes considérables de déchets ménagers et industriels, qui pénètrent souvent dans les cours d'eau et autres zones humides. Les produits chimiques utilisés par l'agriculture, ou la terre provenant de l'érosion causée par certaines activités pénètrent également dans le système hydrologique. L'urbanisation et certaines industries exigent aussi d'énormes quantités d'eau et sont souvent tributaires de sources souterraines reliées à d'autres régions, ou d'une eau provenant d'ailleurs.

Parallèlement aux modes d'occupation des sols, au moment de l'inscription des sites, les Parties contractantes sont tenues de signaler les facteurs de changement, potentiels ou existants, qui menacent ces sites, en utilisant les Fiches descriptives Ramsar. Si des changements préjudiciables sont enregistrés ultérieurement, les Parties doivent les signaler, soit dans le Rapport national qu'elles soumettent avant les conférences triennales, soit directement au Bureau Ramsar. Comme pour les autres modes d'utilisation des terres, des mots clés ont été assignés aux «facteurs de changement». Outre leur énumération, les Parties doivent, si possible, fournir des informations mesurables/quantifiables sur ces facteurs de changement. Il semble que des renseignements aussi détaillés soient difficiles à obtenir, car ils ne figurent que rarement dans les données officielles transmises par les Parties. Les renseignements qu'elles transmettent sont généralement une description, voire simplement une liste des facteurs de changement potentiels ou existants dans leurs sites Ramsar. Le contexte spatio-temporel et quantifiable de ces facteurs est généralement manquant ou peu clair.

La Figure 28 montre les facteurs de changement les plus fréquemment signalés *dans les sites Ramsar et aux alentours*. Ces impacts sont nombreux et variés mais leur ampleur est généralement inconnue. Certains de ces facteurs pouvant entrer dans plusieurs catégories, il arrive qu'ils se chevauchent. Un exemple typique est celui des impacts liés à **l'agriculture**, à **la pollution en général**, et spécifiquement, à **la pollution agricole**, qui figurent tous parmi les facteurs de changement les plus fréquemment signalés dans les sites Ramsar du monde entier. Les impacts liés à l'agriculture sont les facteurs de changement les plus fréquemment signalés dans ce contexte (513 sites Ramsar). Étant donné que l'agriculture n'occupe que le sixième rang dans les modes d'utilisation des terres (244 sites, voir Figure 20), nombre de ces impacts sont forcément liés à des activités agricoles menées à l'extérieur des sites Ramsar. Parmi les autres facteurs de changement les plus fréquemment signalés pour les sites Ramsar figurent la pollution en général, la régulation des eaux, l'urbanisation et la colonisation, ainsi que les facteurs (non spécifiquement agricoles) liés à la destruction ou à la dégradation des habitats (par exemple, conversion pour l'aquaculture, incendies non causés par l'agriculture, et exploitation forestière).

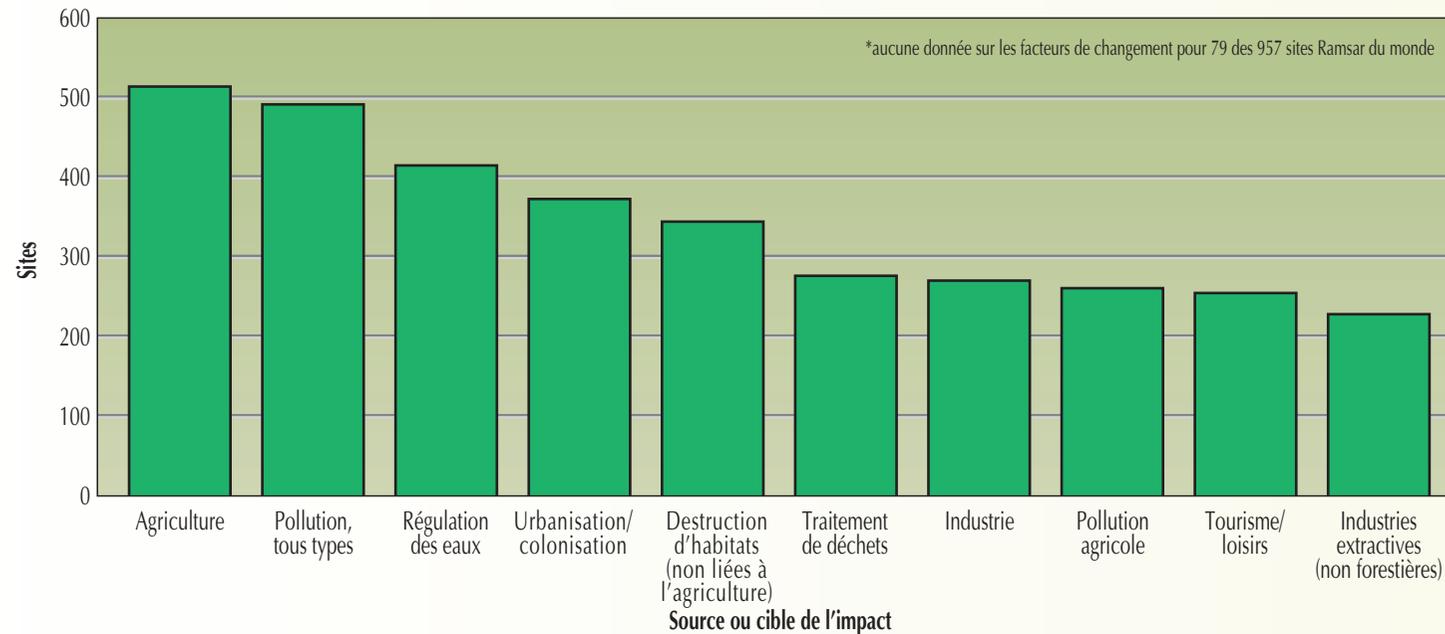


Figure 28. Facteurs de changement les plus fréquemment signalés* à l'intérieur et autour des sites Ramsar (du monde).



Il ressort de l'analyse régionale que l'agriculture occupe le premier ou le deuxième rang parmi les facteurs de changement le plus fréquemment signalés dans six régions Ramsar sur sept (Figures 29–32 et Figure 35). Ce n'est qu'en Amérique du Nord (Figure 34) que l'agriculture est un facteur de changement moins fréquemment signalé (cinquième rang), tandis que les impacts liés à la régulation des eaux sont les facteurs les plus couramment rapportés. La pollution, la régulation des eaux, l'urbanisation et la colonisation viennent en tête dans toutes les régions, la pollution étant le facteur prédominant (sur la base du nombre relatif de cas signalés) en Europe de l'Est, en Europe de l'Ouest et dans la région néotropicale. Il est intéressant de constater qu'en Afrique et en Asie (Figures 29 et 30) malgré des proportions différentes, les cinq facteurs de changement les plus fréquemment signalés se présentent dans le même ordre relatif. Parmi les autres sources d'impact notables figurent la destruction et la dégradation non agricoles des habitats (4 régions) et les impacts liés aux prélèvements non forestiers (par exemple, sable, gravier et minerais), signalés dans des sites Ramsar (ou régions avoisinantes) de deux régions.

Parmi tous les paramètres examinés dans cette Vue d'ensemble, ce sont les «facteurs de changement» qui présentent le taux le plus élevé de «non information» (plus de 8% de tous les sites Ramsar). A peine plus de 3% des sites sont spécifiquement signalés comme ne présentant *aucun* facteur menaçant leurs caractéristiques écologiques.

Facteurs de changement les plus fréquemment signalés à l'intérieur et autour des sites Ramsar:

Figure 29. Afrique

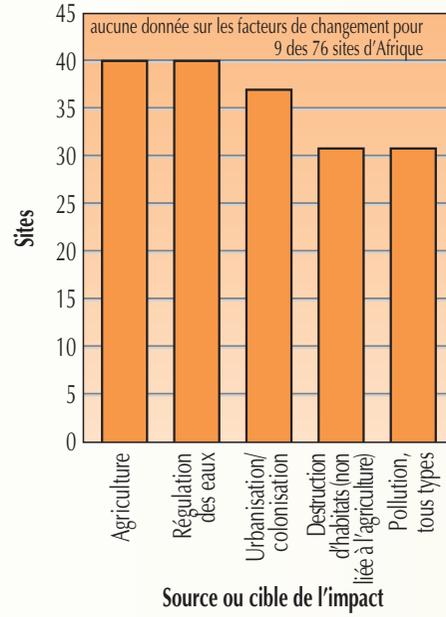


Figure 30. Asie

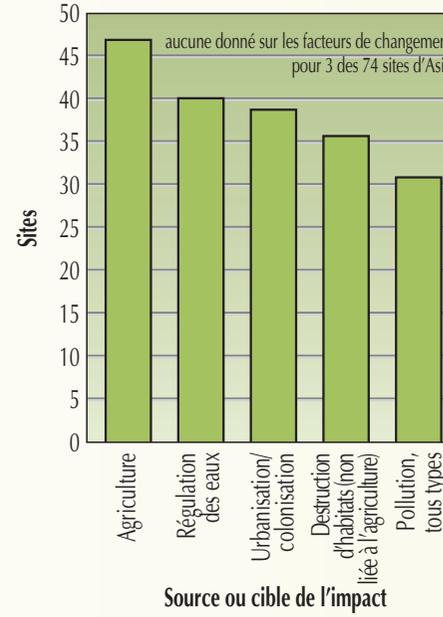
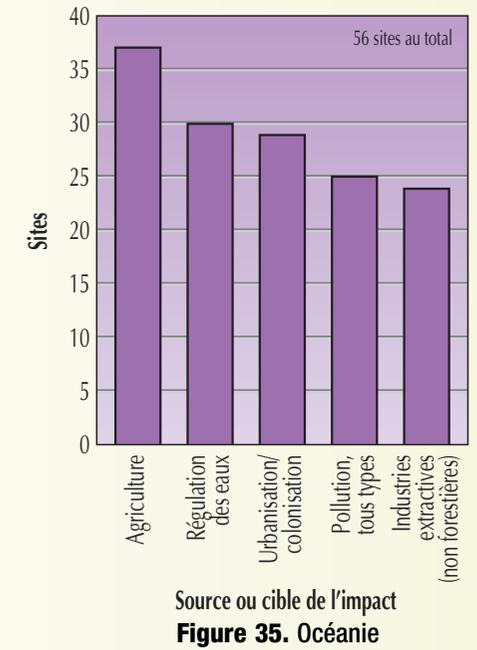
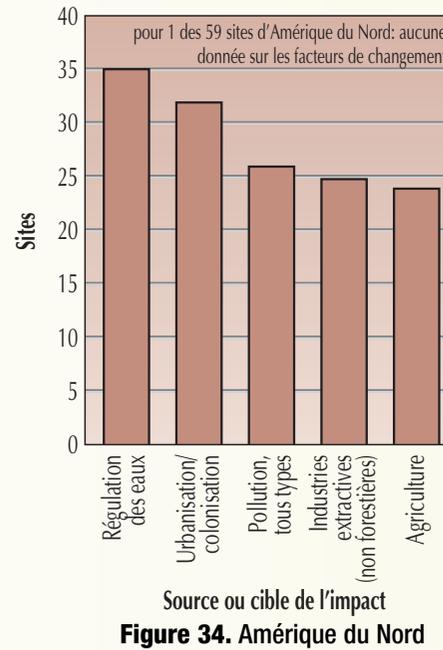
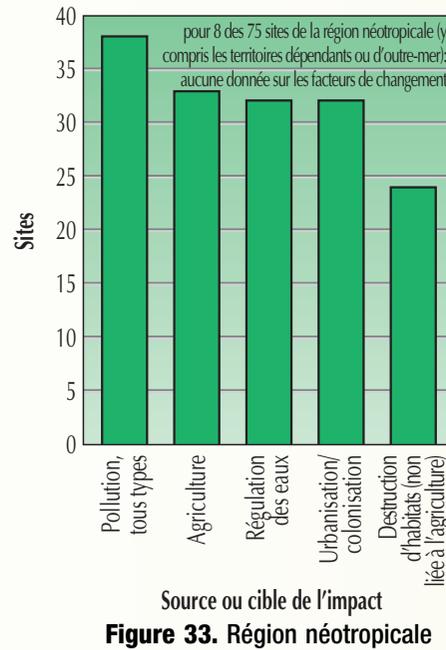
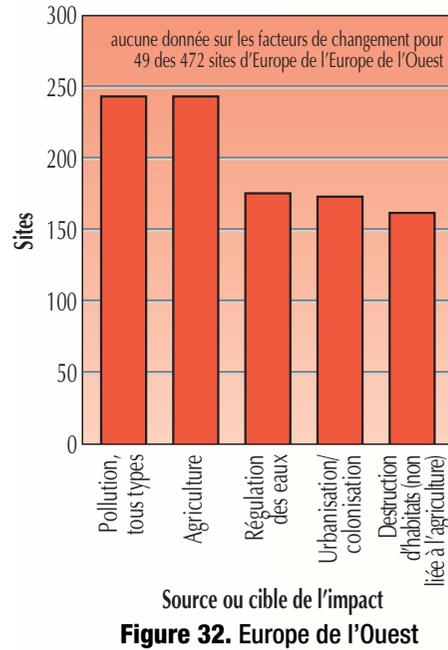
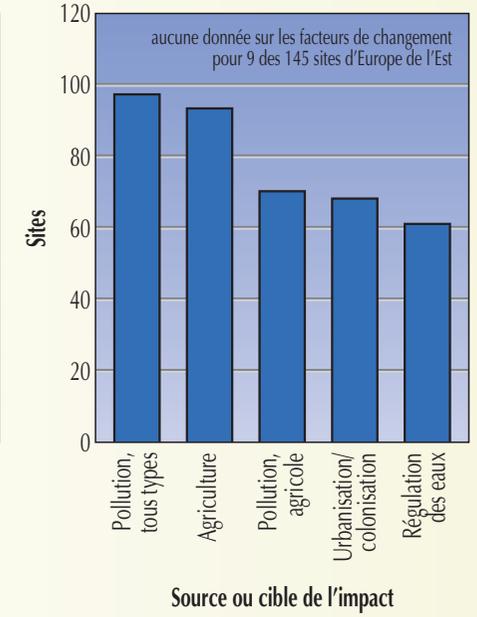


Figure 31. Europe de l'Est

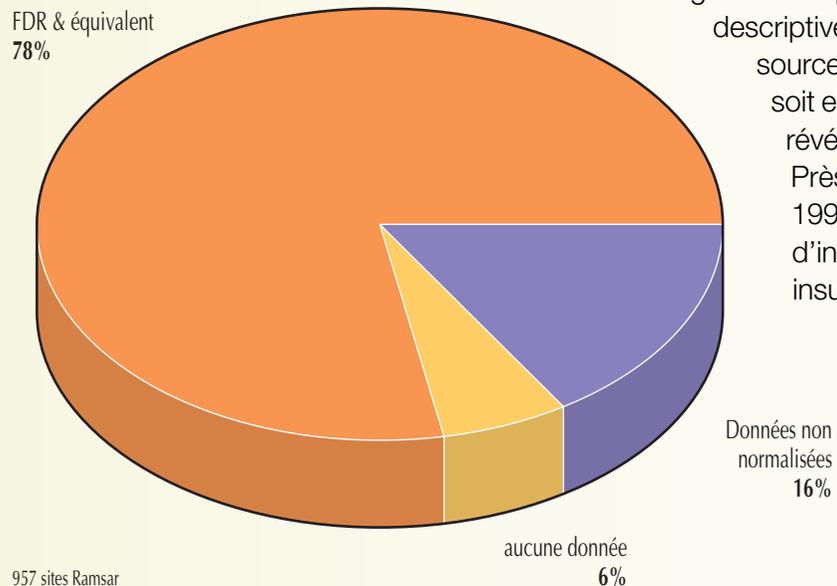


Les données sur les sites Ramsar

Les informations résumées dans cette publication ont été tirées des données officielles transmises par les Parties contractantes à la Banque de données Ramsar, par l'intermédiaire du Bureau Ramsar (données disponibles à la date susmentionnée). Les Parties contractantes ont approuvé les catégories d'information couvertes par la *Fiche descriptive sur les sites Ramsar*, une fiche de données correspondant à un modèle normalisé, qui leur permet de décrire leurs sites Ramsar et facilite la gestion de ces informations par la Banque de données Ramsar. L'utilisation de ces fiches descriptives a été demandée par plusieurs décisions de la Conférence des Parties (Recommandation 4.7, Résolution 5.3 et Résolution VI.13). La présentation de la Fiche descriptive Ramsar et le contenu de ses lignes directrices sont affinés périodiquement. Les autres informations présentées dans ce rapport ont été tirées soit des *Répertoires des zones humides d'importance internationale* (Jones, 1993; Frazier, 1996b) publiés par le Bureau Ramsar, soit des Rapports nationaux soumis à la Conférence des Parties, soit d'autres documents «officiels».

Dans la première édition (*Une Vue d'Ensemble des Sites Ramsar du Monde*, Frazier, 1996a), les données relatives à chaque site Ramsar avaient été classées en plusieurs catégories, en fonction de la similitude de leur contenu, structure et contexte avec les Fiches descriptives Ramsar. Dans la présente édition, cette analyse a été largement simplifiée, du fait qu'un nombre grandissant de sites sont représentés par les Fiches descriptives Ramsar, mais aussi parce que nous sommes arrivés à la conclusion que, soit une source de données fournit l'information requise (Fiche descriptive Ramsar ou «équivalent»), soit elle ne le fait pas. Même si l'examen initial de la qualité des sources de données s'est révélé plus compliqué, il est possible d'établir une comparaison avec la situation actuelle. Près de 65% des sources de données disponibles pour la *Vue d'Ensemble* publiée en 1996 avaient une structure acceptable (c'est-à-dire, couvraient les catégories d'information requises). Pour environ 18% des sites, les données disponibles étaient insuffisantes et pour 17% des sites, la présentation des données était inférieure aux normes. Il en va très différemment de la situation actuelle, à savoir que la présentation des fiches de données est satisfaisante pour 78% des sites, qu'elle est inférieure aux normes pour 16% des sites, et que pour 6% des sites, les données sont insuffisantes (soit une diminution de 7% en termes de pourcentage).

Figure 36. Fiche descriptive de Ramsar (FDR).



Outre la Fiche descriptive Ramsar, les Parties contractantes sont tenues de soumettre une carte montrant les limites de leurs sites Ramsar au moment de leur inscription. Dans l'édition de 1996, il n'existait pas de rapport comparable, mais fin 1998, le pourcentage de cartes «bonnes à très bonnes» était de 31% pour l'ensemble des sites Ramsar, des cartes de qualité «moyenne» étaient disponibles pour 45% des sites (Voir Figure 37). Pour 23% des sites, la qualité des cartes était «mauvaise à très mauvaise» et aucune carte n'était disponible pour 1% des sites. En termes plus simples, ces pourcentages «subjectifs» se fondaient sur une comparaison de toute la gamme de cartes, de la «meilleure» à la «pire». Les cartes les mieux cotées étaient celles qui comportaient un certain nombre de caractéristiques cartographiques standard (par exemple, échelle, coordonnées géographiques), les limites des sites Ramsar, une image claire sur un support solide, voire des renseignements supplémentaires utiles (par exemple, indication du zonage des habitats). Il reste cependant encore beaucoup à faire pour améliorer les cartes des sites Ramsar.

Contrairement à la première analyse, la présente *Vue d'ensemble des sites Ramsar* s'est fondée sur une série de données de «meilleure» qualité. Meilleure, du fait qu'une plus grande proportion de données était disponible, qu'un plus grand nombre de données respectaient la présentation normalisée (Fiche descriptive Ramsar) et que beaucoup de données avaient été mises à jour suite à la Résolution IV.13 de la Conférence des Parties, demandant aux Parties contractantes de réviser les données sur leurs sites au moins tous les six ans (en commençant par tous les sites inscrits avant le 31 décembre 1990). Il convient néanmoins de tempérer cette amélioration substantielle à la lumière des lacunes importantes qui subsistent. Toutes les lacunes existantes ont été signalées dans l'analyse correspondante. Des données incomplètes, incorrectes ou simplement dépassées appauvrissent la Liste des zones humides d'importance internationale et diminuent sa crédibilité, compromettant, du même coup, la mise en application de la Convention.

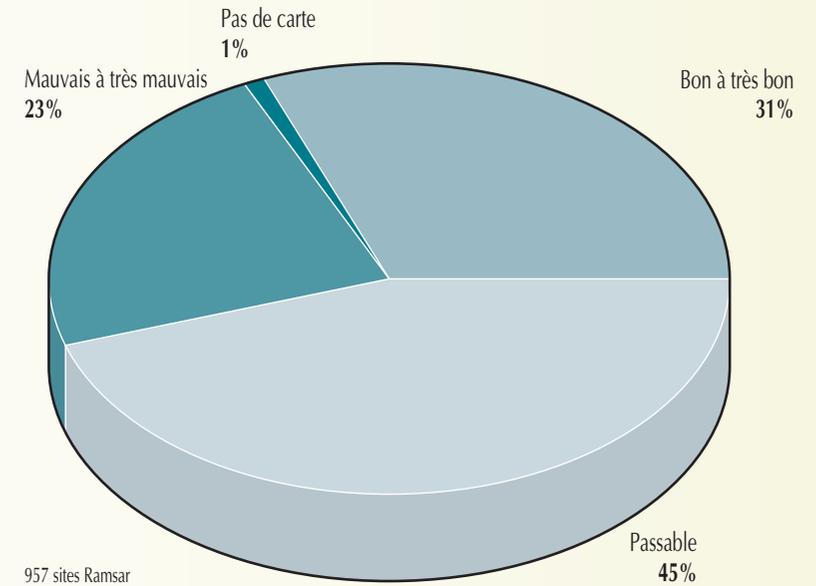


Figure 37. Cartes des sites Ramsar.

Conclusion

Les analyses présentées dans cette *Vue d'ensemble des sites Ramsar* constituent un «instantané», au 31 décembre 1998, du nombre de Parties contractantes et des sites Ramsar qu'elles ont désignés. Cette publication met à jour, trois ans plus tard exactement, *Une Vue d'Ensemble des Sites Ramsar du Monde*, première analyse des sites inscrits sur la Liste Ramsar depuis l'entrée en vigueur de la Convention, vingt ans plus tôt. Durant les trois années qui se sont écoulées, on a enregistré une augmentation de 25% pour le nombre de Parties contractantes, de 24% pour le nombre de sites inscrits et de 35% pour la superficie cumulative de ces sites.

Outre la couverture et la composition des membres de la Convention, la répartition des sites Ramsar et leur superficie, cette vue d'ensemble présente des informations sur les types de zones humides représentés et sur les attributs ou critères particuliers qui leur confèrent une importance internationale. Du fait de leur richesse et de leur productivité naturelles, les zones humides, y compris les sites Ramsar, sont soumises à une utilisation. Parfois, cette utilisation est compatible avec le principe d'utilisation rationnelle de Ramsar et parfois, elle ne l'est pas. Des informations sur les modes d'occupation des sols et sur les facteurs de changement intervenant dans les sites Ramsar sont également présentées. Les conclusions les plus marquantes de ces analyses sont décrites ci-après.

Tous les pays d'Amérique du Nord et la quasi-totalité des pays d'Europe de l'Ouest sont aujourd'hui Parties contractantes à la Convention de Ramsar. Dans les autres régions, les possibilités d'expansion demeurent considérables, notamment dans une grande partie de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Asie centrale et du Sud-Est, des Caraïbes et du Pacifique. Nombre de pays possédant des zones humides importantes ainsi que des types de zones humides rares et sous-représentés, ou encore des zones humides importantes pour la conservation de la diversité biologique mondiale, ne sont pas encore représentés au sein de la Convention. Les dimensions de ces pays et régions sont, bien entendu, très variables, tout comme l'étendue et la variété de leurs zones humides. A cela s'ajoutent des différences importantes en matière d'économie, de démographie et de ressources naturelles. Il apparaît clairement que si la Convention de Ramsar veut obtenir une adhésion universelle et parvenir à une couverture représentative des zones humides, elle devra déployer des efforts particuliers pour encourager et aider certains pays à adhérer.

Il ne s'agit pas de faire en sorte que le Système Ramsar de classification des types de zones humides soit exhaustif. Bien qu'une classification détaillée puisse se justifier au niveau national ou régional, un tel système ne pourrait probablement pas offrir l'élément «d'applicabilité mondiale» qui existe actuellement. Cela ne signifie pas pour autant que des améliorations ou des ajustements ne soient pas nécessaires, mais le contexte international des types de zones humides Ramsar est une caractéristique qui se doit d'être conservée dans l'optique de la Convention. Dans la présente analyse, les types de zones humides les plus fréquemment et les moins fréquemment rapportés dans les sites Ramsar sont signalés. Cette approche, dictée par les données disponibles, doit cependant être nuancée. Le fait qu'un type de zone humide soit rarement signalé peut avoir plusieurs explications. Un type de zone humide peut être relativement rare du fait de sa limitation au plan géographique (par exemple, mangroves ou zones humides à toundra) ou du fait de sa forme géologique très particulière (par exemple, zones humides géothermiques, sources ou deltas continentaux). Le fait qu'un type de zone humide soit rarement signalé n'est pas nécessairement révélateur de sa rareté mais parfois, de sa sous-représentation. Dans certains cas, seul l'avis de spécialistes permet de trancher.

La Recommandation 6.7 de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar reconnaît l'avis d'experts selon lequel les récifs coralliens, les forêts de mangroves et les herbiers marins sont des types importants de zones humides, menacés dans plusieurs régions du monde et sous-représentés dans les travaux de la Convention. D'autres experts estiment que les tourbières sont également sous-représentées. Dans certains cas, la faible représentation de types de zones humides dans la Banque de données Ramsar (par exemple récifs coralliens et tourbières boisées) correspond à l'avis des spécialistes en matière de sous-représentation. Un autre élément doit être pris en compte dans les informations sur les types de zones humides, à savoir, le fait que la plupart de ces informations sont fournies sans indication de l'échelle. Il est probablement aussi important de savoir combien de fois un type de zone humide est signalé dans les sites Ramsar, que de connaître sa répartition entre ces sites.

Les zones humides sont parmi les systèmes les plus productifs et les plus importants de la planète et exercent notamment une influence sur les climats, les crues, l'apport d'eau et les espèces migratrices. Les sites Ramsar sont des zones humides qui correspondent à un certain seuil d'importance internationale en vertu d'un ensemble de critères. La grande majorité des sites Ramsar sont importants pour de multiples raisons, bien que pour être inscrits sur la Liste, il suffit qu'ils satisfassent à un seul des 13 critères de la Convention, divisés en 4 familles ou groupes. Les Critères Ramsar ont évolué avec la Convention (Critère spécifique tenant compte des poissons ajouté en 1996). La Résolution VI.3 de la Conférence des Parties contractantes demande un élargissement éventuel des critères de sélection des sites Ramsar.



Les données disponibles pour l'analyse des modes d'utilisation des sites Ramsar ne comportent généralement aucun détail de nature spatio-temporelle, ni aucun chiffre quantifiable sur «l'utilisation rationnelle». Généralement, les données sur les utilisations des terres se résument à une description élémentaire, voire à une liste de types généraux. Néanmoins, il en ressort clairement que les sites Ramsar sont utilisés de diverses manières et que certaines communautés sont tributaires de la durabilité de ces zones humides. Bien que chaque mode d'utilisation signalé soit décrit pour un site particulier, avec son contexte propre, certaines déductions peuvent être tirées quant aux modes d'utilisations des terres en général. Il est essentiel de connaître l'ampleur de l'utilisation des terres à l'intérieur d'un site pour pouvoir évaluer sa durabilité ou ses impacts éventuels, cette ampleur s'étendant non seulement à la couverture spatiale d'une utilisation à l'intérieur d'un site mais aussi à sa durée et à son intensité.

Le concept «d'utilisation rationnelle des zones humides» constitue un aspect fondamental de la Convention de Ramsar. Les activités qui bénéficient à l'homme sans être préjudiciables aux «caractéristiques écologiques» d'une zone humide sont compatibles avec la conservation de cette zone humide. Les facteurs susceptibles de modifier les caractéristiques écologiques des zones humides sont multiples. Les Parties contractantes signalent ces facteurs de changement dans la description qui accompagne l'inscription des sites sur la Liste Ramsar. Ces données sont elles aussi insuffisantes pour connaître l'envergure, l'intensité et la durée de l'impact.

En 1996, la Résolution VI.13 de la Conférence des Parties a demandé la poursuite de l'analyse des menaces enregistrées dans la Banque de données Ramsar. Malgré une nette amélioration globale, tant quantitative que qualitative, des informations sur les sites Ramsar transmises depuis 1996, les renseignements spécifiques dont nous disposons aujourd'hui sur les menaces ne semblent pas indiquer que des progrès tangibles aient été accomplis dans ce sens. La présentation actuelle des informations sur les facteurs de changement se fonde sur une analyse révisée (programme informatique), mais la structure des données et la gamme d'informations demeurent pratiquement inchangées. La révision du fonctionnement de la Banque de données a permis l'introduction d'un module qui permet un traitement structuré (hiérarchique) des données sur les facteurs de changement préjudiciables. Ce système facilitera sans doute la gestion de ces données, mais seule une amélioration ou une diversification de l'information elle-même permettra d'analyser plus en détail la façon dont les facteurs de changement qui existent dans les sites Ramsar opèrent. Étant donné l'importance de la question des changements préjudiciables, il conviendrait de s'y attaquer en envisageant sérieusement la mise en place d'un projet bénéficiant d'un financement particulier.



Récolte de sel, Sénégal. PHOTO : NICK DAVIDSON.

La Convention sur les zones humides a élaboré les mécanismes du Registre de Montreux (liste des sites Ramsar prioritaires nécessitant des mesures de conservation nationales et internationales) et de la Procédure consultative sur la gestion (anciennement Procédure de surveillance continue) pour venir à bout des menaces pesant sur les sites Ramsar. Certaines Parties contractantes ont entamé des mesures de restauration et de remise en état dans leurs sites Ramsar (Voir *Le Manuel de la Convention de Ramsar*, Bureau de la Convention de Ramsar, 1997 et *Une Vue d'Ensemble des Sites Ramsar du Monde*, Frazier, 1996a, pour plus de détails à ce sujet).

La question générale de la disparition et de la dégradation des zones humides a été abordée à la Sixième Session de la Conférence des Parties, tenue à Brisbane, Australie, en 1996, dans une présentation à la Séance technique B, intitulée *Tour d'horizon mondial de la disparition et de la dégradation des zones humides* (Moser et autres, Bureau de la Convention de Ramsar, 1996). Cette présentation a souligné que, malgré le caractère incomplet des données disponibles, les zones humides en général sont menacées. C'est aussi à Brisbane qu'une initiative a vu le jour, grâce à une contribution financière du gouvernement du Royaume-Uni ; cette initiative allait dans le sens d'une ligne d'action du Plan stratégique Ramsar demandant de «procéder au dénombrement des ressources mondiales en zones humides pour obtenir l'information de base qui permettra d'évaluer les tendances en matière de conservation ou de disparition des zones humides.» Le projet qui en est résulté, intitulé «Étude mondiale des ressources en zones humides et priorités futures d'inventaire des zones humides», a été mené pour le Bureau Ramsar (avec des fonds supplémentaires du Gouvernement néerlandais) par Wetlands International et son Groupe de spécialistes de l'inventaire et de la surveillance continue des zones humides, en collaboration avec le Environmental Research Institute of the Supervising Scientist, d'Australie. Les conclusions de ce projet, qui a étudié le statut et la couverture des inventaires nationaux des zones humides du monde entier, ont été résumées dans un rapport qui sera soumis à la 7^e Session de la Conférence des Parties contractantes, à San José, Costa Rica, en mai 1999. Ce rapport résume l'état des connaissances concernant l'étendue et le statut des zones humides de la planète et recommande des priorités futures d'inventaire des zones humides afin de combler les lacunes les plus urgentes liées à la qualité et la couverture des inventaires.

Le défi qui se pose aux Parties contractantes de Ramsar consiste à maintenir les caractéristiques écologiques de leurs sites inscrits ainsi que de toutes leurs zones humides, en assurant leur conservation et leur utilisation rationnelle. Ces mécanismes ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Il n'existe probablement aucune solution de rechange viable à cette approche pour maintenir les caractéristiques de ces zones. Plus fondamentale encore que le fait de remplir les obligations découlant de la Convention, l'utilisation rationnelle est indispensable pour maintenir les valeurs, les avantages et les fonctions des zones humides qui, directement et indirectement, assurent les besoins de millions

de personnes et de leur économie.

Références

- COSTA, LT., FARINHA, JC., HECKER, N. AND TOMAS VIVES, P. (eds). 1996. *Mediterranean Wetland Inventory: a reference manual*. Vol. I. 5 vols. MedWet/Instituto da Conservação da Natureza/Wetlands International publication. Lisbon. 112 pp.
- DAVIS, T.J. (ed). 1993. *Towards The Wise Use of Wetlands*. Wise Use Project, Ramsar Convention Bureau, Gland Switzerland. 180 pp.
- DUGAN, P.J. (ed). 1990. *Wetland Conservation, A Review of Current Issues and Required Action*. IUCN – The World Conservation Union. 96 pp.
- FARINHA, JC., COSTA, LT., ZALIDIS, G., MANTZAVELAS, A., FITOKA, E., HECKER, N., AND TOMAS VIVES, P. (eds). 1996. *Mediterranean Wetland Inventory: habitat description system*. Vol. III. 5 vols. MedWet/Instituto da Conservação da Natureza/ Wetlands International/Greek Biotope Wetland Center (EKBY) publication. 84 pp.
- FRAZIER, S. 1996a. *An Overview of the World's Ramsar Sites*. Publication No. 39, Wetlands International. 58 pp.
- FRAZIER, S. (compiler). 1996b. *Directory of Wetlands of International Importance – An Update*. Ramsar Convention Bureau. Gland, Switzerland.
- JONES, TA. (compiler). 1993. *A Directory of Wetlands of International Importance*. 4 Vols. Ramsar Convention Bureau, Gland, Switzerland.
- MOSER, ME., PRENTICE, RC. AND FRAZIER, S. 1996. *A Global Overview of Wetland Loss and Degradation*. in Ramsar Convention Bureau. 1996. Ramsar Convention, Brisbane, Australia, 19–27 March 1996. Convention on Wetlands. Technical Sessions B & D. Conference Proceedings. Volume 10/12. Ramsar Convention Bureau, Gland, Switzerland. 92 pp.
- ÖQUIST, MG. AND SVENSSON, BH. (eds). 1996. *Non-Tidal Wetlands* chapter in WATSON, RT., ZINYOWERA, MC. AND MOSS, RH. (eds). 1996. *Climate Change 1995: Impacts, Adaptations and Mitigation of Climate Change: Scientific-Technical Analyses. Contribution of Working Group II to the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. Cambridge, UK.
- RAMSAR CONVENTION BUREAU. 1990. *Proceedings of the Fourth Meeting of the Conference of the Contracting Parties, Montreux, Switzerland, 27 June – 4 July 1990*. Volume I. Ramsar Convention Bureau, Gland, Switzerland. 317 pp.
- RAMSAR CONVENTION BUREAU. 1996. *Ramsar Convention, Brisbane, Australia, 19–27 March 1996. Convention on Wetlands Resolutions & Recommendations*. Conference Proceedings Volume 4/12. Ramsar Convention Bureau, Gland, Switzerland. 71 pp.
- RAMSAR CONVENTION BUREAU. 1996. *Ramsar Convention, Brisbane, Australia, 19–27 March 1996. Convention on Wetlands Strategic Plan. Objectives and actions 1997–2002*. Conference Proceedings Volume 5/12. Ramsar Convention Bureau, Gland, Switzerland. 26 pp.
- RAMSAR CONVENTION BUREAU. 1997. *The Ramsar Convention Manual: a guide to the Convention on Wetlands (Ramsar, Iran, 1971)*, 2nd ed. Ramsar Convention Bureau, Gland, Switzerland. 161 pp.
- SCOTT, DA. 1989. *Design of Wetland Data Sheet for Database on Ramsar Sites*. Mimeographed Report to Ramsar Convention Bureau, Gland, Switzerland. 41 pp. (unpublished report)
- ZALIDIS, GC., MANTZAVELAS, AL. AND FITOKA, EN. 1996. *Mediterranean Wetland Inventory: photointerpretation and cartographic conventions*. Vol. IV. 5 vols. Medwet/Greek Biotope Wetland Center (EKBY)/Instituto da Conservação da Natureza/ Wetlands International publication. 44 pp.

WATC is the centre through which the RIZA makes its experience with wetland management and restoration available for international co-operation. The necessary staff are drawn from the divisions of RIZA and from other institutions.



Wetland Advisory and Training Centre

INTERNATIONAL COURSE ON WETLAND MANAGEMENT

RIZA's International Course on Wetland Management provides wetland managers with the knowledge and skills they need to manage wetlands sustainably. During the six week course, participants learn how to assess wetlands' ecological and socio-economic values, involve stakeholders in the planning process, set management objectives, and translate these into relevant measures. At the same time they produce a draft management plan for their own wetland.

The course is structured in such a way that the participants learn, not only from specialists from RIZA and other institutions, but also from the rich experience of their fellow participants. The multi-faceted course utilises interactive lectures, group work, case studies, field work, excursions, poster presentations, panel discussions, role playing and other games, to facilitate group exchange and transfer of knowledge.

For more information: WATC
P.O. Box 17, 8200 AA Lelystad
The Netherlands
telephone: +31 320 298346
telefax: +31 320 298339
e-mail: watc@riza.rws.minvenw.nl



Ministry of Transport, Public Works and Water Management

Directorate-General of Public Works and Water Management

Institute for Inland Water Management and Waste Water Treatment RIZA

Cette Publication:

Présente une analyse thématique et illustrée des zones humides d'importance internationale dans le monde au 31 décembre 1998, avec notamment des informations sur:

- la répartition géographique des Parties Contractantes à la Convention sur les Zones Humides, ainsi que des sites Ramsar désignés
- les sortes de zones humides représentées dans la Liste des sites Ramsar
- les raisons pour lesquelles ces zones ont été désignées zones humides d'importance internationale
- le principe d' "utilisation rationnelle des zones humides" et les principaux modes d'utilisation des sols signalés dans les sites Ramsar, et
- les facteurs de changement influençant les sites Ramsar et d'autres zones humides

Ces analyses sont basées sur les informations fournies au Bureau de la Convention de Ramsar par les Parties Contractantes à la Convention sur les Zones Humides, et rassemblées dans la Banque de données des sites Ramsar. La Banque de données Ramsar est gérée par Wetlands International pour le Bureau de la Convention.

